

Assemblées
SB/JV/MC

**PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le jeudi 4 juin à 18h31, les membres composant le Conseil municipal d'Issy-les-Moulineaux, régulièrement convoqués individuellement et par écrit le 28 mai 2020, se sont réunis au nombre de 45 dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49

Étaient présents :

André SANTINI	Tiphaine BONNIER	Claire GALLIOT
Thierry LEFEVRE	Etienne BERANGER	Caroline MILLAN
Fanny VERGNON	Kathy SIMILOWSKI	Guillaume LEVY
Philippe KNUSMANN	Nicole BERNADET	Anne-Sophie THIBAUT
Fabienne LIADZE	Maria GARRIGUES	Cyrille GRANCLEMENT
Ludovic GUILCHER	Christine HELARY-OLIVIER	Caroline ROMAIN
Edith LETOURNEL	Thibaut ROUSSEL	Didier VERNET
David DAOULAS	Marie-Hélène LE BERRE	Floraine CORDIER
Nathalie PITROU	François SINSOLIEUX	Thomas PUIJALON
Alain LEVY	Florent TRIDERA	Maud JOIE-SORIA
Claire GUICHARD	Eric KALASZ	Martine VESSIERE
Arthur KHANDJIAN	Isabelle MARLIERE	Muriel DRUET
Claire SZABO	Jean COURCELLE-LABROUSSE	Jean-Baptiste BART
Bernard de CARRERE	Corine SEMPE	
Sabine LAKE-LOPEZ	Stéphane FORMONT	
Olivier RIGONI	Louis DORANGE	

Étaient représentés :

Pierre SCHORUNG par Thierry LEFEVRE
Dominique GIACOMETTI par Fabienne LIADZE
Damien BALDIN par Thomas PUIJALON
Laurent PIEUCHOT par Floraine CORDIER

M. Etienne BERANGER est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il accepte.

Publication par affichage : le 11 juin 2020

M. le Maire.- "Mes chers collègues, il est 18 heures 30, vous n'avez pas de raison d'être pénalisés, nous ouvrons donc la séance.

Appel, Monsieur le Directeur général."

Appel nominal

(Il est procédé à l'appel nominal.)

M. le Maire.- "Le quorum est atteint. Nous constatons déjà des absences. J'ai demandé qu'on vérifie parce que, dès la première séance, les gens ne sont pas là ; je ne sais pas ce que ça va devenir pour la troisième... Donc on appliquera les textes. J'ai rappelé que vous preniez un engagement. Je constate déjà que certains, au bout de deux séances, ont déjà deux absences. Je demanderai donc l'application des textes."

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Maire.- "Nous devons désigner un secrétaire de séance. La dernière fois, c'était M. DAOULAS.

Qui est candidat ?

Monsieur BÉRANGER est candidat."

Monsieur BÉRANGER est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2020

Approbation du procès-verbal de la séance d'élection du Maire et des Adjointes au Maire du 23 mai 2020

M. le Maire.- "Vous avez reçu les procès-verbaux des séances du 6 février et 23 mai. Avez-vous des observations ? Nous n'en avons reçu aucune.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Vote à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 6 février est adopté à l'unanimité.

Un intervenant - "*(Hors micro.)*"

M. le Maire.- "Pardon ? Vous avez un micro, Monsieur, ça commence bien ! On va vous donner un mode d'emploi !"

Un intervenant.- "*(Hors micro.)*"

M. le Maire.- "Pardon ?"

M. BART.- "J'ai le micro."

M. le Maire.- "Vous avez un micro ! C'est formidable ça !"

M. BART.- "Et j'ai donc deux petites remarques sur le procès-verbal."

M. le Maire.- "Vous auriez pu les envoyer avant, Monsieur, ça se fait..."

M. BART.- "J'ai donc deux petites remarques sur le PV du Conseil municipal d'installation du 23 mai au sujet de l'élection du Maire, en pages 4 et 5.

Avant qu'il ne soit vraiment procédé à l'élection du Maire, il est donné la parole à M. le Maire et à M. André SANTINI, doyen d'âge ; il y a une confusion entre les deux. Serait-il possible de corriger ce point ?"

M. le Maire.- "Je ne comprends pas du tout ce que vous dites, Monsieur."

M. BART.- "En fait, il est donné la parole à M. le Maire qui parle alors que M. le Maire n'est pas encore élu."

M. le Maire.- "Et M. le Maire est également le doyen d'âge."

M. BART.- "Il n'était pas encore élu à ce moment-là du Conseil municipal d'installation."

M. le Maire.- "Le texte veut que ce soit le doyen d'âge qui préside la première séance."

M. BART.- "Oui, mais la parole est justement donnée à M. le Maire, et il n'est pas précisé « M. Santini, doyen d'âge »."

M. le Maire.- "Il était encore Maire. Nous vous remercions de cet apport intelligent, Monsieur."

On ne met pas aux voix puisque ça n'apporte rien.

D'autres remarques sur le procès-verbal ?"

M. PUIJALON.- "Pour le groupe de Damien BALDIN, nous votons pour le procès-verbal du 6 février et contre celui du 23 mai."

M. le Maire.- "Très bien. Nous prenons note. C'est intéressant. Si votre rôle d'opposition se limite à ce genre de détail, je crois que vous apporterez beaucoup à la démocratie, et on comprend le faible score que vous avez ramassé !"

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire... "

M. le Maire.- "L'idéal serait que vous fassiez vos remarques avant. Je vous le dis une fois pour toutes."

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur le Maire, la liste « Vivre Issy Pleinement » va s'abstenir. C'est assez compliqué : le micro circule, on a beau essayer de prendre la parole, ça ne s'entend pas nécessairement."

M. le Maire.- "Oui, mais c'est conforme à la loi !"

Mme VESSIÈRE.- "Il n'y en a qu'un pour plusieurs."

M. le Maire.- "Si vous voulez changer la loi, Madame, vous n'avez qu'à vous faire élire !"

Mme VESSIÈRE.- "Ce n'est pas un problème de loi, Monsieur, je me permets simplement de vous exprimer la difficulté d'obtenir le micro."

M. le Maire.- "Vous n'aviez qu'à être majoritaires, Madame, vous auriez le micro !"

Un intervenant.- "C'est malin !"

M. le Maire.- "C'est très malin ce que je dis par rapport à ceux qui ne le sont pas, oui ! C'est la loi du suffrage universel mes pauvres amis ! Vous avez voulu être candidats. Vous avez ramassé un score plutôt faiblard, mais c'est votre problème ! C'est la loi ! C'est la démocratie."

Mme VESSIÈRE.- "*(Hors micro.)*"

M. le Maire.- "Le respect de qui, Madame ? Vous n'avez qu'à lire les textes de la propagande de certains groupes ici !"

Mme VESSIÈRE.- "*(Hors micro.)*"

M. le Maire.- "La démocratie ? On peut en parler ! On verra ce que décideront bientôt les tribunaux pour quelques-uns d'entre vous."

Un intervenant.- "*(Hors micro.)*"

M. le Maire.- "Il n'y avait qu'à la respecter pendant la campagne. Ne jouez pas les puceaux ! Il y a des gens chez vous qui ont un joli casier à l'horizon."

C'est donc voté.

Le procès-verbal de la séance d'installation du 23 mai 2020 est adopté par 43 voix pour, 3 voix contre : Thomas PUIJALON, Maud JOIE-SORIA, Damien BALDIN, 3 abstentions : Martine VESSIERE, Muriel DRUET, Jean-Baptiste BART.

Nous passons à l'enregistrement d'un vœu qui a été déposé par la liste « Issy s'engage », par courriel le dimanche 31 mai et qui sera donc examiné après le point 22.

Nous passons donc à l'ordre du jour *stricto sensu*.

Les délibérations sont cette fois rapportées par M. le Maire."

I – ADMINISTRATION

1. Création de la Commission d'Appel d'Offres/Commande Publique et des Commissions de Délégation de Service Public. Fixation des conditions de dépôt des listes pour l'élection de leurs membres.

M. le Maire.- "En application de l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, les commissions de commande publique doivent être créées."

Avant de procéder à la constitution de ces Commissions par élection de ses membres, il convient, conformément à l'article D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, de fixer les conditions de dépôt des listes.

Une délibération préalable et distincte des opérations électorales est nécessaire.

Le Conseil municipal peut fixer ces conditions de dépôt des listes dans une délibération adoptée juste avant ledit dépôt et l'élection elle-même, au cours de la même séance.

Je dis ça pour les gens très compétents qui sont aujourd'hui avec nous.

La jurisprudence a donc admis que l'organe délibérant peut, lors de la même réunion, procéder successivement à ces deux formalités (CAA Douai, 11 mai 2010, Groupe Partouche, confirmé par Conseil d'État le 19 mars 2012, Groupe Partouche).

Il vous est donc demandé de créer les commissions suivantes :

- Commission d'Appel d'Offres/Commission de la Commande Publique,
- Commission de délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement,
- Commission de délégation de service public pour l'enlèvement et à la mise en fourrière des véhicules,
- Commission de délégation de service public « Petite enfance »
- Commission de délégation de service public « Sports »,
- Commission de délégation de service public pour la restauration scolaire,
- Commission de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy « Charles Aznavour »

Il vous est demandé d'approuver les conditions de dépôt des listes suivantes :

- les listes sont déposées au début de la présente séance, à la table de l'administration, avant 19 h 00,
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales,
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

Désignation des assesseurs pour toutes les désignations à bulletin secret de la séance.

Les assesseurs désignés sont Claire SZABO et Sabine LAKE-LOPEZ, conseillères municipales les plus proches de l'urne, en application des règles sanitaires.

Il faut donc voter ce texte à main levée.

On vote à main levée ; vous êtes d'accord ? Autrement, on peut y passer quelques heures...

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Le Conseil municipal :

CREE les Commissions suivantes :

- commission d'Appel d'Offres/Commission de la Commande Publique,
- commission de délégation de service public « Petite enfance »,
- commission de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy « Charles Aznavour »,
- commission de délégation de service public « Sports »,
- commission de délégation de service public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement,
- commission de délégation de service public pour la restauration scolaire,
- commission de délégation de service public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules.

Adopté à l'unanimité.

FIXE comme suit, les conditions de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres/Commission de la Commande Publique et des Commissions de délégation de service public :

- les listes sont déposées au début de la présente séance du Conseil municipal, à la table de l'administration, avant 19h, au terme de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres/Commission de la Commande Publique et des Commissions de Délégation de service public,

- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément à l'article D. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales,
- les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

Adopté à l'unanimité.

2. Élection des conseillers territoriaux supplémentaires de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO).

M. le Maire.- Issue de l'ancienne Communauté d'agglomération devenue Établissement Public Territorial (EPT) au 1^{er} janvier 2016, Grand Paris Seine Ouest constitue une institution majeure du paysage francilien.

Avec plus de 318 000 habitants, 165 000 logements et 20 000 entreprises, de nombreux sièges sociaux de grandes entreprises, ce territoire constitue un pôle d'excellence.

GPSO assure sur le territoire communal la gestion de 50 km linéaires d'eaux usées et pluviales, l'entretien de 67 km de voirie, de près de 6 000 luminaires et candélabres pour lesquels de larges travaux de rénovation et d'optimisation de la consommation énergétique ont été entrepris grâce à la télégestion et au développement de la LED.

L'EPT assure la gestion du Conservatoire, l'accès à l'enseignement culturel à un tarif équitable à près de 1 300 élèves dans 50 disciplines.

Écologiquement responsable, GPSO a été pionnier dans la suppression des pesticides pour l'entretien des espaces verts, le développement des mobilités douces avec une subvention de 200 euros par ménage en faveur des vélos à assistance électrique, la mise en place d'une brigade équestre de prévention des incivilités ou l'aménagement de plus de 14 km de voies en faveur du vélo lors de ces 4 dernières années. Acteur du « Poumon vert » de l'ouest francilien, GPSO assure également l'entretien quotidien de plus de 6 700 arbres sur la commune, la mise en valeur de nos 9 parcs et 17 squares ou l'évacuation de plus de 15 000 tonnes de déchets par an.

Le Territoire n'est pas resté inactif lors des épreuves des derniers mois. Outre le maintien à un haut niveau de service des fonctions essentielles de salubrité et de sécurité (propreté, collecte des déchets, intervention de voirie), GPSO a coordonné l'acquisition de 200 000 masques en tissu renouvelables pour notre commune et la production de dizaine de milliers de masques chirurgicaux.

Issy-les-Moulineaux dispose de 16 représentants au sein de GPSO.

Conformément à l'article L. 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans chaque commune, le conseiller métropolitain, élu au suffrage universel direct, est de droit conseiller territorial de la commune et les sièges supplémentaires sont pourvus par le Conseil municipal parmi ses membres au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Dès lors, il y a lieu de procéder à l'élection de 15 conseillers territoriaux supplémentaires au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, en application des articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2 du CGCT. En cas d'égalité de voix et de moyenne, le conseiller municipal le plus âgé sera élu.

Conformément à l'article L. 2121-22 du CGCT, l'élection a lieu au scrutin secret.

Nota bene : bulletins préparés pour la Majorité, à distribuer par l'administration + bulletins blancs déposés sur les pupitres de chaque élu.

Liste de la Majorité :

- Thierry LEFÈVRE
- Fanny VERGNON
- Philippe KNUSMANN
- Édith LETOURNEL
- Ludovic GUILCHER
- Claire SZABO
- David DAOULAS
- Tiphaine BONNIER
- Bernard DE CARRERE
- Caroline MILLAN

- Olivier RIGONI
- Corine SEMPE
- Cyrille GRANDCLÉMENT
- Sabine LAKE LOPEZ
- François SINSOLIEUX

Y a-t-il d'autres listes candidates ?"

Mme VESSIÈRE.- "Pour la liste « Vivre Issy Pleinement » :

- Martine VESSIÈRE
- Jean-Baptiste BART
- Muriel DRUET

M. le Maire.- "Autres listes ?"

Mme CORDIER.- "Pour le « Collectif Écolo et Social » et « Issy s'engage » :

- Floraine CORDIER
- Damien BALDIN
- Maud JOIE-SORIA
- Didier VERNET

M. le Maire.- "Autres listes ?"

Non ? Il n'y a pas d'autres listes ?

Les deux listes dites de gauche se sont alliées. Très bien.

Vous avez donc les bulletins sur votre bureau, la liste « Issy ensemble ! » et l'autre liste.

Les assesseurs pour les désignations à bulletins secrets de la séance sont : Claire SZABO et Sabine LAKE-LOPEZ.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au comptage des bulletins et au dépouillement.)

M. le Maire.- "Résultat :

- Nombre de votants : 49
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 48

Nombre de voix obtenues pour chaque liste de candidats :

- Liste « Issy ensemble ! » : 39
- Listes « Collectif Écolo et Social » et « Issy s'engage » : 6
- Liste « Vivre Issy Pleinement » : 3

Je me permets de rappeler, comme je l'ai fait la dernière fois qu'il y a beaucoup de candidats pour aller à GPSO, mais que tout le monde sera évidemment présent, autrement il serait idiot d'être candidat et de se faire élire pour ne pas être présent, n'est-ce pas... Je dis ça pour toutes les listes.

Le Conseil municipal :

FIXE ainsi les 16 représentants de la commune d'Issy-les-Moulineaux au Conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest :

- André SANTINI élu de droit Conseiller territorial lors des élections municipales du 15 mars 2020.
- Thierry LEFEVRE
- Fanny VERGNON

- Philippe KNUSMANN
- Edith LETOURNEL
- Ludovic GUILCHER
- Claire SZABO
- David DAOULAS
- Tiphaine BONNIER
- Bernard DE CARRERE
- Caroline MILLAN
- Olivier RIGONI
- Corine SEMPE
- Cyrille GRANDCLEMENT
- Floraine CORDIER
- Martine VESSIERE

M. le Maire.- "On passe au point suivant."

3. Détermination du nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Élection des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration.

M. le Maire.- "Le Conseil d'administration du C.C.A.S. est présidé par le Maire et comprend en nombre égal, au maximum :

- 8 membres élus en son sein par le Conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 8 membres nommés par le Maire parmi des personnes non-membres du Conseil municipal.

Les candidats non élus constitueront les suivants de liste appelés à remplacer un membre en cas de vacance.

En application de l'article R. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles, « le scrutin est secret » pour la désignation des représentants du Conseil municipal.

Bulletins préparés pour la Majorité plus bulletins blancs déposés sur les pupitres de chaque élu.

Appel du Directeur général pour passage d'urne.

En cas d'égalité de voix et de reste, le conseiller municipal le plus âgé sera élu (art. R 123-8 du Code de l'Action sociale).

Sont proposé pour la liste Issy ensemble ! :

- Ludovic GUILCHER
- Fabienne LIADZÉ
- Olivier RIGONI
- Florent TRIDERA
- Maria GARRIGUES
- Isabelle MARLIERE
- Nicole BERNADET
- Marie Hélène LE BERRE

Y a-t-il d'autres listes candidates ?"

Mme CORDIER.- "Pour le collectif Écolo et Social » et « Issy s'engage » :

- Floraine CORDIER
- Damien BALDIN."

M. le Maire.- "Pas d'autres candidats ?

Allez-y, réveillez-vous !"

M. BART.- "Pour la liste «Vivre Issy Pleinement » :

- Muriel DRUET
- Jean-Baptiste BART
- Martine VESSIÈRE."

M. le Maire.- "C'est tout ?

On peut passer au vote ?

Allons-y, s'il vous plaît."

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au comptage des bulletins et au dépouillement.)

M. le Maire.- "Pour le CCAS :

- Nombre de votants : 49
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- Liste « Issy ensemble ! » : 39
- Liste « Collectif Écolo et Social » et « Issy s'engage » : 6
- Liste « Vivre Issy Pleinement » : 3

La liste « Issy Ensemble ! » obtient 13 sièges de conseillers territoriaux.

Les listes « Ecolo et Collectif et Social » et « Issy s'engage » obtiennent 1 siège de conseiller territorial.

La liste « Vivre Issy pleinement » obtient 1 siège de conseiller territorial.

Mme CORDIER.- "Excusez-moi, mais c'est la même liste pour « Collectif Écolo et Social » et « Issy s'engage »."

M. le Maire.- "Donc ça fait ?"

Mme CORDIER.- "Six."

M. le Maire.- "Sont donc élus :

- Ludovic GUILCHER
- Fabienne LIADZÉ
- Olivier RIGONI
- Florent TRIDERA
- Maria GARRIGUES
- Isabelle MARLIERE
- Nicole BERNADET
- Marie Hélène LE BERRE
- Floraine CORDIER

Le Conseil municipal :

FIXE paritairement le nombre des membres nommés et le nombre des membres élus du Conseil d'administration du C.C.A.S. à 8.

DIT que les 8 représentants du Conseil municipal au CCAS sont :

- Titulaires**
- Ludovic GUILCHER
 - Fabienne LIADZE
 - Olivier RIGONI
 - Florent TRIDERA
 - Maria GARRIGUES
 - Isabelle MARLIERE
 - Nicole BERNADET
 - Floriane CORDIER

4. Formation des commissions municipales. Désignation de ses membres.

M. le Maire.- "Il appartient au Conseil municipal de créer 4 commissions et de désigner 15 représentants dans chacune des commissions, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

« Chacune des tendances représentées au Conseil municipal a la possibilité d'avoir un représentant dans chaque commission, quel que soit le nombre des élus qui la composent » (Conseil d'État du 26 septembre 2012, commune de Martigues et circulaire du 25 mars 2014).

« *Le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.* » (art. L. 2121-21 du CGCT). Si une seule candidature a été déposée pour chaque siège à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement après lecture par le Maire (art. L. 2121-21 du CGCT).

À défaut d'accord, des bulletins pour la Majorité ont été préparés plus bulletins blancs.

La liste « Collectif Écolo et Social » a transmis le nom de ses candidats pour chacune des commissions par courriel en date du 2 juin 2020.

Quels sont les candidats pour la liste « Issy s'engage » et « Vivre Issy Pleinement » ?

M. PUIJALON.- "Pour la liste « Issy s'engage », Monsieur le Maire :

- Commission des Ressources : Thomas PUIJALON
- Commission des Services à la Population : Maud JOIE-SORIA
- Commission de l'Aménagement du Territoire : Damien BALDIN
- Commission du Patrimoine et de la Construction : Damien BALDIN."

M. le Maire.- " C'est noté."

Mme VESSIÈRE.- " Pour la liste « Vivre Issy Pleinement » :

- Commission Ressources : Muriel DRUET
- Commission des Services à la Population : Martine VESSIÈRE
- Commission de l'Aménagement du Territoire : Jean-Baptiste BART
- Commission du Patrimoine et de la Construction : Jean-Baptiste BART.

Je ferai toutefois une remarque.

Dans le cadre de la proportionnalité que vous évoquez, nous sommes pour des listes de trois élus à quelque chose entre 1,5 et 2 sièges : comment cela se passe-t-il ?

M. le Maire.- "Il s'agit de représenter les sensibilités, c'est tout."

Mme VESSIÈRE.- "Sans proportionnalité ? Sans respect de proportions ?"

M. le Maire.- "Voilà. Selon les textes.

On peut donc recommencer, Monsieur le Directeur, s'il vous plaît ?

Donc pour les 15 représentants de la commission Ressources :

- Édith LETOURNEL
- Thierry LEFÈVRE
- Fanny VERGNON
- David DAOULAS
- Nathalie PITROU
- Arthur KANDJIAN
- Étienne BÉRANGER
- Christine HÉLARY-OLIVIER
- Caroline MILAN
- Corine SEMPÉ
- Anne-Sophie THIBAULT
- Cyrille GRANDCLÉMENT
- Floraine CORDIER
- Thomas PUIJALON
- Muriel DRUET

On vote à main levée, si vous en êtes d'accord.

Vote à main levée – Adopté à l'unanimité.

S'est abstenu : 1 : Jean COURCELLE-LABROUSSE

M. le Maire.- "Ils sont élus.

Désignation des 15 représentants à la commission Services à la Population :

- Bernard de CARRÈRE
- Fabienne LIADZÉ
- Ludovic GUILCHER
- Nathalie PITROU
- Claire GUICHARD
- Alain LÉVY
- Claire SZABO
- Kathy SIMILOWSKI
- Florent TRIDERA
- Stéphane FORMONT
- Eric KALASZ
- Dominique GIOCOMETTI
- Laurent PIEUCHOT
- Martine VESSIÈRE
- Maud JOIE-SORIA

Vote à main levée – Adopté à l’unanimité.

S’est abstenu : 1 : Jean COURCELLE-LABROUSSE

Désignation des 15 représentants à la commission Patrimoine et Construction

- Fanny VERGNON
- Olivier RIGONI
- Tiphaine BONNIER
- Thibaut ROUSSEL
- Maria GARRIGUES
- Nicole BERNADET
- Marie-Hélène LE BERRE
- Louis DORANGE
- Caroline ROMAIN
- Cyrille GRANDCLÉMENT
- Pierre SCHORUNG
- Claire GALLIOT
- Floraine CORDIER
- Jean-Baptiste BART
- Damien BALDIN

Mme CORDIER.- "On a un problème : c’était Didier VERNET qu’on a donné pour cette Commission."

M. le Maire.- "Monsieur le Directeur, on a un problème : Didier VERNET à la place de Floraine CORDIER. C’est noté avec cette rectification."

Vote à main levée – Adopté à l’unanimité.

S’est abstenu : 1 : Jean COURCELLE-LABROUSSE

M. le Maire.- "Désignation des 15 représentants à la Commission de l’Aménagement du territoire :

- Philippe KNUSMANN
- David DAOULAS
- Tiphaine BONNIER
- Sabine LAKE-LOPEZ
- Olivier RIGONI
- Christine HÉLARY-OLIVIER
- Étienne BÉRANGER
- François SINSOLIEUX
- Guillaume LÉVY
- Isabelle MARLIÈRE
- Marie-Hélène LE BERRE
- Louis DORANGE

- Didier VERNET
- Jean-Baptiste BART
- Damien BALDIN

Avis contraires ? Abstentions ?

Mme CORDIER.- "Excusez-moi, on voudrait juste vérifier : est-ce bien Didier VERNET sur Aménagement du territoire et Floraine CORDIER sur Patrimoine et Construction ?"

M. LEFÈVRE.- "C'est ce qu'on avait noté."

Mme CORDIER.- "Je crois que cela a été dit dans l'ordre inversé et on s'est mélangé les pinceaux !"

M. le Maire.- "C'est donc notre feuille qui était correcte."

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté."

Vote à main levée.

Adopté à l'unanimité

S'est abstenu : 1 : Jean COURCELLE-LABROUSSE

5. Désignation des délégués du Conseil municipal au sein de la Société d'Économie Mixte ISSY MEDIA.

M. le Maire.- " Scrutin de liste uninominal à la majorité absolue. « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.* » (art. L. 2121-21 du CGCT).

À défaut d'accord, des bulletins pour la Majorité ont été préparés plus bulletins blancs.

Il y a sept sièges à désigner. Pour la Majorité, on propose donc :

- Caroline MILLAN
- Thierry LEFÈVRE
- Fanny VERGNON
- Fabienne LIADZÉ
- Sabine LAKE-LOPEZ
- Alain LÉVY
- Claire GUICHARD

D'autres listes sont-elles candidates ?

M. PUIJALON.- "Oui, Monsieur le Maire, pour la liste « Issy s'engage » et le « Collectif Écolo et Social », la candidature de Thomas PUIJALON."

M. le Maire.- "Ah bon ! Ça, c'est une surprise alors ! Monsieur PUIJALON était à la SPL. On va la désigner après, non ? Ah non, c'est pour le 2 juillet."

Monsieur PUIJALON, c'est lui qui avait annoncé la destruction de la halle, qu'on va inaugurer dans quelques jours, et M. PUIJALON fait partie de la SPL qui construit la halle ! C'est drôle ça ! Il a même saisi le président de la SPL l'autre jour ; il a voté avec la majorité unanimité et le lendemain, il a attaqué ! C'est original ça ! On préférerait éviter ce genre de candidat, n'est-ce pas... parce que celui qui vote le mardi et qui conteste le mercredi, c'est un peu embêtant... On ne peut pas le suivre. D'autant plus que dans le rapport, il y a la halle, dont il avait annoncé la destruction. C'est complexe, Monsieur PUIJALON. Vos errements psychanalytiques sont durs à suivre... Enfin, nous verrons ça pour la SPL. Là, je ne comprends pas bien ce qu'il viendrait faire à la SEMADS."

M. PUIJALON.- "Monsieur le Maire, je vais faire une rectification parce que vos propos ne sont pas exacts."

M. le Maire.- "Bien sûr, Monsieur PUIJALON, mais les vôtres le sont !"

M. PUIJALON.- "On peut toujours jouer pendant six années supplémentaires..."

M. le Maire.- "On peut jouer sur des dossiers Monsieur PUIJALON pour la halle. J'ai tout le dossier. Votre lettre au ministère de l'Agriculture... de la Culture, etc."

M. PUIJALON.- "Ok aussi à l'Agriculture si vous voulez... !"

M. le Maire.- "Faites le malin, Monsieur PUIJALON !"

M. PUIJALON.- "Je n'ai pas fait de contestation. J'ai posé une question au président de la SPL, ce qui n'est pas une contestation."

M. le Maire.- "Après avoir voté."

M. PUIJALON.- "Après avoir voté, oui, mais je n'ai pas contesté la modification du règlement intérieur, j'ai demandé une précision sur l'actuel en vigueur."

M. le Maire.- "Vous l'avez voté !"

M. PUIJALON.- "On se mélange !"

M. le Maire.- "Je voulais simplement éclairer l'Assemblée sur la compétence des gens qui prétendaient avoir des fonctions importantes..."

Mme VESSIÈRE.- "De la même façon, je vais présenter ma candidature, Martine VESSIÈRE, sur ISSY MEDIA. À moins que vous ne souhaitiez qu'on trouve un aménagement pour qu'il y ait une personne de l'opposition parmi les sept, sinon on va peut-être devoir envisager un vote à bulletin secret."

M. le Maire.- "Qui est désigné ? C'est Caroline MILLAN qui est chargée du secteur : votre avis ?"

Mme MILLAN.- "Je ferai ce que vous souhaitez, Monsieur le Maire, mais je pense que sept élus de la Majorité, c'est très bien, comme on l'a déjà été avant."

M. le Maire.- "Donc on ne retient pas la suggestion de Martine VESSIÈRE. Il faut voter quand même. On vote à main levée ou à bulletin secret ?"

Mme VESSIÈRE.- "Je crois qu'il suffit qu'une personne s'oppose pour que ce soit à bulletin secret, n'est-ce pas ?"

M. le Maire.- "Je ne suis pas sûr."

M. LEFÈVRE.- "Il faut l'unanimité pour le vote à main levée."

M. le Maire.- "Il faut l'unanimité pour le vote à main levée."

Alors votre avis ? Vote à main levée ?

Qui est contre le vote à main levée ?"

M. LEFÈVRE.- "La Majorité est pour le vote à main levée."

M. le Maire.- "Madame VESSIÈRE est contre."

Mme VESSIÈRE.- "Oui, simplement pour un siège pour l'opposition."

M. le Maire.- "Donc on vote à bulletin secret. Très bien."

Prenez les bulletins. On est partis... Il y a des gens qui sont très heureux d'être ici... "

Mme VESSIÈRE.- "On n'a pas les papiers."

M. le Maire.- "On va vous distribuer les bulletins. Il faut écrire les sept noms."

Monsieur LEFÈVRE va vous rappeler les sept éventuels noms pour la Majorité."

M. LEFÈVRE.- "Il faut effectivement les écrire sur les bulletins."

Les sept noms pour la Majorité sont :

- Caroline MILLAN
- Thierry LEFÈVRE
- Fanny VERGNON
- Fabienne LIADZÉ
- Sabine LAKE-LOPEZ
- Alain LÉVY
- Claire GUICHARD.

Vous devez avoir sept noms pour la liste « Issy ensemble ! »."

M. le Maire.- "Il y a un autre bulletin derrière pour Martine VESSIÈRE."

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au comptage des bulletins et au dépouillement.)

M. le Maire.- "Pour la SEM ISSY MÉDIA :

- Nombre de votants : 49
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25
- Liste « Issy Ensemble » : 39
- Martine VESSIÈRE : 6
- Thomas PUIJALON : 9

La liste présentée par « Issy ensemble ! » est élue.

Le Conseil municipal :

PROCEDE à la désignation des Conseillers municipaux pour siéger au Conseil d'administration de la Société d'économie précitée :

La liste « Issy Ensemble ! » présente les candidats suivants :

- Caroline MILLAN
- Thierry LEFEVRE
- Fanny VERGNON
- Fabienne LIADZE
- Sabine LAKE LOPEZ
- Alain LEVY
- Claire GUICHARD

Les listes « Collectif écolo et social » et « Issy s'engage » présentent le candidat suivant :

- Thomas PUIJALON.

La liste « Vivre Issy pleinement » présente la candidate suivante :

- Martine VESSIERE.

La liste « Issy Ensemble ! » obtient les 7 sièges.

DESIGNE les Conseillers municipaux pour siéger au Conseil d'administration de la Société d'économie précitée :

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE	Délégués
SEM ISSY MEDIA <i>7 sièges</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Caroline MILLAN - Thierry LEFEVRE - Fanny VERGNON - Fabienne LIADZE - Sabine LAKE LOPEZ - Alain LEVY - Claire GUICHARD

Nous passons maintenant à l'élection des délégués pour les syndicats intercommunaux."

6. Élection des délégués du Conseil municipal au sein des Syndicats intercommunaux.

M. le Maire.- "C'est obligatoirement à bulletin secret. Allègrement.

Scrutin secret et à la majorité absolue en application des articles L. 5211-7 et L. 2122-7 du CGCT.

Les bulletins préparés pour l'ensemble des Syndicats pour la Majorité plus bulletins blancs déposés sur les pupitres de chaque élu.

Appel nominal de Vincent METIVIER pour passage d'urne.

Il y a une liste de la Majorité.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autres candidats.

Le vote se fait quand même à bulletin secret.

Je vous donne donc l'objet du syndicat et après ceux qui ont été pressentis.

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF) (1 titulaire et 1 suppléant) :

- Titulaire : Arthur KHANDJIAN
- Suppléant : Tiphaine BONNIER

Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les REseaux de Communication (SIPPEREC) (1 titulaire et 1 suppléant) :

- Titulaire : Cyrille GRANDCLÉMENT
- Suppléant : Tiphaine BONNIER

Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) (1 titulaire et 1 suppléant)

- Titulaire : Étienne BÉRANGER
- Suppléant : Christine HÉLARY-OLIVIER

Syndicat Intercommunal du Cimetière de Clamart (1 titulaire et 1 suppléant)

- Titulaire : Étienne BÉRANGER
- Suppléant : Bernard de CARRÈRE

Syndicat mixte ouvert « le Forum Métropolitain du Grand Paris » (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)

- Titulaire : André SANTINI
- Suppléant : Philippe KNUSMANN

Pourquoi on m'a mis dedans ? Je n'y vais jamais ! Il y a KNUSMANN comme suppléant, cela l'occupera !

Syndicat mixte de l'Ile Saint-Germain (2 titulaires et 2 suppléants)

- Titulaires : Fabienne LIADZÉ et Édith LETOURNEL
- Suppléants : Olivier RIGONI et Alain LÉVY."

Résultats pour les syndicats :

- Nombre de votants : 49
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 9
- Nombre de suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 25
- Liste « Issy ensemble ! » : 40

Les candidats de la liste « Issy ensemble ! » sont donc élus. Je leur demande encore une fois d'être présents dans les syndicats auxquels ils adhèrent.

C'est donc traité.

Le Conseil municipal :

A obtenu :

- la liste « Issy Ensemble ! » : 40 voix.

Les délégués suivant sont donc élus :

Syndicats	Délégués	
	Titulaires	Suppléants
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) <i>(1 Délégué titulaire et 1 Délégué suppléant)</i>	- Arthur KHANDJIAN	-Tiphaine BONNIER
Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les REseaux de Communication (SIPPEREC) <i>(1 Délégué titulaire et 1 Délégué suppléant)</i>	- Cyrille GRANDCLEMENT	- Tiphaine BONNIER
Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) <i>(1 Délégué titulaire et 1 Délégué suppléant)</i>	- Etienne BERANGER	- Christine HELARY-OLIVIER
Syndicat Intercommunal du Cimetière de Clamart <i>(1 Délégué titulaire et 1 Délégué suppléant)</i>	- Etienne BERANGER	- Bernard DE CARRERE
Syndicat Mixte ouvert « Le Forum Métropolitain du Grand Paris » <i>(1 Délégué titulaire et 1 Délégué suppléant)</i>	- André SANTINI	- Philippe KNUSMANN
Syndicat Mixte de l'Île Saint-Germain <i>(2 Délégués titulaires et 2 Délégués suppléants)</i>	-Fabienne LIADZE -Edith LETOURNEL	- Olivier RIGONI - Alain LEVY

Nous passons maintenant au sein des associations."

7. Désignation des délégués du Conseil municipal au sein des associations.

M. le Maire.- "C'est le scrutin uninominal à la majorité absolue.

« *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.* » (art. L. 2121-21 du CGCT).

À défaut d'accord, des bulletins pour la Majorité pour l'ensemble des associations ont été préparés plus des bulletins blancs.

Y a-t-il d'autres candidats ?

On peut me dire pour quelle association ?"

Mme CORDIER.- "Pour « Issy s'engage » et « Collectif Écolo et Social », nous avons..."

M. le Maire.- "Je parle des associations auxquelles vous êtes candidats."

Mme CORDIER.- "Pardon :

- CLAVIM
- OMS
- Comité de Jumelages
- Maison du Tourisme
- ISSY SENIORS
- GPSO Énergie.

CLAVIM :

- Damien BALDIN et Didier VERNET en suppléant

OMS :

- Thomas PUIJALON et Laurent PIEUCHOT en suppléant

Comité de Jumelages :

- Laurent PIEUCHOT et Maud JOIE-SORIA en suppléante.

Maison du Tourisme :

- Damien BALDIN et Didier VERNET en suppléant.

ISSY SENIORS :

- Maud JOIE-SORIA et Floraine CORDIER en suppléante.

GPSO Énergie :

- Floraine CORDIER et Damien BALDIN."

Mme VESSIÈRE.- "Pour « Vivre Issy Pleinement » :

CLAVIM :

- Muriel DRUET

Comité de Jumelages :

- Martine VESSIÈRE

Maison du Tourisme :

- Jean-Baptiste BART

OMS :

- Jean-Baptiste BART

Devons-nous désigner des suppléants. Si c'est assez compliqué, peut-être pourrions-nous nous arranger pour qu'il y ait une personne de l'opposition dans chacune des grosses associations ?"

M. le Maire.- "Pas d'autres candidats ? Alors on vote, si possible, à main levée. Autrement, c'est majorité absolue en uninominal."

Mme CORDIER.- "Excusez-moi, mais le mode de scrutin n'est pas marqué."

M. le Maire.- "C'est marqué sur nos textes à nous, on a demandé. C'est majorité absolue. J'ai lu l'article, mais vous étiez ailleurs : « L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales ». C'est tellement original d'ailleurs que c'est évident..."

Il faut maintenant voter sur les trois listes. Peut-on le faire à main levée ? Ce n'est pas sûr...

Que fait-on ?"

Mme VESSIÈRE.- "Excusez-moi, cela paraît tellement complexe."

M. le Maire.- "C'est très complexe."

Mme VESSIÈRE.- "Peut-on arranger les choses si vous mettez une personne de l'opposition dans chaque grosse association et que cela fasse des listes non pas bloquées mais presque ?"

M. LEFÈVRE.- "Pour faire simple, vous troquez deux heures d'assemblée contre un représentant de l'opposition chacune des structures ; c'est votre *deal* ?"

Mme VESSIÈRE.- "Monsieur LEFÈVRE, ce n'est pas certain, parce que même dans la situation dans laquelle on est, que ce soit à bulletin secret ou à main levée, le vote paraît assez complexe. Je ne vois pas tellement comment on constitue les listes pour faire un vote à main levée."

M. LEFÈVRE.- "On ne voit pas la difficulté à voter à main levée. Lancez vos candidats et..."

Mme VESSIÈRE.- "Pour ne pas infliger plusieurs listes, il faut s'arranger pour faire les deux."

M. le Maire.- "Alors, décision ?"

M. LEFÈVRE.- "Sauf à ce que vous souhaitiez y passer deux heures, mais chaque liste propose ses candidats et on procède à main levée. On respecte à la fois la démocratie et pour autant, on ne mobilise pas les gens indûment."

M. le Maire.- "On fait comme ça ?"

Mme VESSIÈRE.- "Non, je ne pense pas."

M. le Maire.- "Thierry présente les listes où il n'y a pas de candidat."

M. LEFÈVRE.- "On vous propose que là où vous ne présentez pas de candidat, on procède à main levée puisqu'il n'y a pas d'enjeu, et là où vous présentez des candidats, on procède à bulletin secret ; cela vous va ?"

M. le Maire.- " Très bien. On marche comme ça."

Thierry, tu fais l'appel."

M. LEFÈVRE.- "On commence par les associations sur lesquelles on peut voter à main levée donc là où l'opposition n'a pas présenté ses propres candidats.

Association pour le DÉveloppement de la TELÉdistribution (A.D.E.T.E.L.)

Cela va être vite vu parce que l'association va être dissoute sous peu, Monsieur le Maire.

- Titulaire : André SANTINI
- Suppléant : Thierry LEFÈVRE

Association Foyer des jeunes travailleurs « les Jeunes de la Plaine »

- Alain LÉVY

Association SEINE OUEST INSERTION

- Nathalie PITROU
- Isabelle MARLIERE

Association « Résidence des Jeunes »

- Alain LÉVY

Issy SOLIDAIRES

- Ludovic GUILCHER
- Maria GARRIGUES
- Anne-Sophie THIBAULT

Association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés »

- Ludovic GUILCHER

Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.)

- André SANTINI
- Nathalie PITROU
- Édith LETOURNEL

Institut du Virtuel Seine Ouest (IVSO)

- Thierry LEFÈVRE

M.J.C.- Espace Icare

- Thierry LEFÈVRE
- Alain LÉVY

M.J.C.- Espace Icare (Commission paritaire)

- Thierry LEFÈVRE
- David DAOULAS
- Alain LÉVY
- Fabienne LIADZÉ

Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine

- Alain LÉVY

Association des Villes pour le Vote Électronique (AVVE)

- Étienne BÉRANGER
- Anne-Sophie THIBAULT

Pour l'ensemble de ces associations, nous votons à main levée, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Maire."

M. le Maire.- "On met donc aux voix. Il n'y a pas d'autres candidats que la liste de la Majorité.

Avis contraires ? Abstentions ? Unanimité.

Formidable !

Ah non ! Il y a encore une abstention régulière : toute l'opposition s'abstient.

C'est donc adopté quand même."

Vote à main levée – Adopté à la majorité.

M. le Maire.- "Monsieur LEFÈVRE, continuez à opérer."

M. LEFÈVRE.- "On commence par – accrochez vos ceintures :

Association Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (C.L.A.V.I.M.)

On va tout mettre sur le même bulletin, mettez « CLAVIM » en tête en dessous les noms pour la liste « Issy ensemble ! ». Écrivez petit parce qu'il y a un certain nombre d'associations, si tout pouvait tenir sur le même bulletin, ce serait bien.

Non, on ne peut pas en faire l'économie. C'est donc nominatif. Il faut vraiment écrire les noms.

- Claire GUICHARD
- Thierry LEFÈVRE
- Alain LÉVY
- Nicole BERNADET
- David DAOULAS
- Fabienne LIADZÉ

Si cela ne vous ennuie pas, on va faire deux par deux, donc sur le même bulletin, le Comité de Jumelages.

Comité de Jumelages

- Claire GUICHARD
- Arthur KHANDJIAN
- Alain LÉVY
- Maria GARRIGUES
- Fabienne LIADZÉ
- Tiphaine BONNIER

On fera les suivants après. On s'en tient donc à ce premier bulletin."

Mme CORDIER.- "Excusez-moi, serait-il possible d'ajouter aussi le nom des personnes de l'opposition pour qu'on les ait clairement en tête, les rappeler, s'il vous plaît ?"

M. LEFÈVRE.- "Là, c'est sur vos bulletins à vous, mais si cela ne vous ennuie pas, ce n'est pas sur nos bulletins."

Mme CORDIER.- "Oui, mais pour qu'on sache. Entre nous, on est un peu dispatchés, pour qu'on les rappelle."

M. LEFÈVRE.- "On peut les rappeler si vous voulez. Vous prenez le micro et vous rappelez vos noms."

Mme CORDIER.- "Pour le « Collectif Écolo et Social » et « Issy s'engage » :

CLAVIM

- Damien BALDIN
- Didier VERNET

Comité de Jumelages

- Laurent PIEUCHOT
- Maud JOIE-SORIA"

M. BART.- "Pour « Vivre Issy Pleinement » :

CLAVIM

- Muriel DRUET

Comité de Jumelages

- Martine VESSIÈRE"

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au comptage des bulletins et au dépouillement.)

M. le Maire.- "Le scrutin est clos, Mesdames les assesseurs.

Pendant ce temps, Thierry prépare l'appel de la deuxième salve."

M. LEFÈVRE.- "Deuxième salve, on va se prononcer sur le même bulletin pour :

Grand Paris Seine Ouest Énergie, Agence Locale de l'Énergie

- Tiphaine BONNIER, titulaire
- Guillaume LÉVY, suppléant

Maison du tourisme et des loisirs d'Issy-les-Moulineaux (MTLI)

- Claire GUICHARD
- Arthur KHANDJIAN
- Alain LÉVY
- Maria GARRIGUES
- Fabienne LIADZÉ
- Tiphaine BONNIER

L'opposition, on vous laisse..."

Mme CORDIER.- "Pour le Collectif Écolo et « Issy s'engage » :

Maison du tourisme et des loisirs d'Issy-les-Moulineaux

- Damien BALDIN
- Didier VERNET

Grand Paris Seine Ouest Énergie, Agence Locale de l'Énergie

- Floraine CORDIER
- Damien BALDIN"

M. BART.- "Pour « Vivre Issy Pleinement » :

Maison du tourisme et des loisirs d'Issy-les-Moulineaux

- Jean-Baptiste BART."

M. LEFÈVRE.- "Si vous en êtes d'accord, on peut sur le même bulletin... C'est du recto verso, cela évitera d'avoir un troisième dépouillement... ?

Renseignement pris, on ne peut pas faire recto verso puisqu'il faut que ce soit secret. Cette tentative de réduire l'exercice à deux dépouillements a donc avorté !"

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au comptage des bulletins et au dépouillement.)

M. le Maire.- "

CLAVIM

- Nombre de suffrages exprimés : 48
- Majorité absolue : 25
- La liste Issy ensemble ! : 39
- Muriel DRUET : 6
- M. BALDIN : 9
- Mme VERNET : 6

Comité de Jumelages

- La liste Issy ensemble ! : 39
- Un bulletin blanc
- M. PIEUCHOT : 6
- Maud JOIE-SORIA : 7
- Martine VESSIÈRE : 6.

Elle fait deux fois six VESSIÈRE ? Qu'est-ce que c'est que ce bins ? On raye VESSIÈRE pour un coup, quel plaisir !

Donc Mme VESSIÈRE : 6.

La liste « Issy ensemble ! » l'emporte donc dans les deux cas.

Merci.

On continue, Monsieur LEFÈVRE, il faut vous réveiller !"

M. LEFÈVRE.- "Vous m'aviez coupé le micro !

Il faut que nous votions sur vos noms."

M. le Maire.- " On vote sur quoi ? Comme ça, je vais faire l'idiot !

Grand Paris Seine Ouest Énergie, Agence Locale de l'Énergie

Je suis à jour ! On reprend l'urne et on y va gaiement !"

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

M. le Maire.- "Le vote est clos. Mesdames les assesseurs, au boulot !"

(Il est procédé au comptage des bulletins et au dépouillement.)

M. LEFÈVRE.- "Donc nous enchaînons sur les deux derniers, sur un même bulletin, toujours le même exercice.

Pour ISSY SENIORS, on vote pour quatre représentants.

ISSY SENIORS

- Ludovic GUILCHER
- François SINSOLIEUX
- Olivier RIGONI
- Louis DORANGE.

Office Municipal des Sports (O.M.S.)

- Bernard de CARRÈRE
- Arthur KHANDJIAN
- Nicole BERNADET
- Thibault ROUSSEL
- Caroline ROMAIN
- Louis DORANGE
- Éric KALASZ
- David DAOULAS
- Corine SEMPÉ"

M. le Maire.- "Les autres listes ?"

Mme CORDIER.- "Pour le « Collectif Écolo et Social » et « Issy s'engage » :

ISSY SENIORS

- Maud JOIE-SORIA
- Floraine CORDIER"

Office Municipal des Sports (O.M.S.)

- Thomas PUIJALON
- Laurent PIEUCHOT"

M. BART.- "Pour « Vivre Issy Pleinement » :

Office Municipal des Sports (O.M.S.)

- Jean-Baptiste BART."

M. le Maire.- "Résultats.

Grand Paris Seine Ouest Énergie, Agence Locale de l'Énergie

- Nombre de votants : 49
- Bulletins trouvés dans l'urne : 49
- Blancs ou nuls : 3. Il y a de l'imagination, là !
- Suffrages exprimés : 47. Non, ça ne va pas 47... C'est 46 ! Vous voyez ce que c'est d'être Maire, c'est corriger les fautes des autres !
- Majorité absolue : 25
- Liste « Issy ensemble ! » : 37
- Mme CORDIER : 6
- M. BALDIN : 9

Maison du tourisme et des loisirs d'Issy-les-Moulineaux

- Liste « Issy ensemble ! » : 37
- M. BALDIN : 9
- Didier VERNET : 6
- Jean-Baptiste BART : 6

La liste « Issy ensemble ! » emporte donc les sièges.

On vote maintenant sur ISSY SENIORS et l'OMS.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au comptage des bulletins et au dépouillement.)

ISSY SENIORS

- Nombre de votants : 49
- Bulletins trouvés dans l'urne : 49
- Blancs ou nuls : 3
- Nombre de suffrages exprimés : 46
- Liste « Issy ensemble ! » : 37
- Maud SORIA : 9
- Floraine CORDIER : 6

Donc la liste « Issy ensemble ! » l'emporte.

Office Municipal des Sports (O.M.S.)

- Liste « Issy ensemble » : 37
- Thomas PUIJALON : 9
- Jean-Baptiste BART : 4
- Laurent PIEUCHOT : 6

Donc la liste « Issy ensemble ! » l'emporte.

On a terminé pour ça. C'est formidable !"

Le Conseil municipal :

DESIGNE les délégués suivants auprès des associations dénommées ci-après :

Associations	Représentants
Association pour le DÉveloppement de la TELédistribution (A.D.E.T.E.L.) <i>1 représentant titulaire et 1 suppléant</i>	- Titulaire : André SANTINI - Suppléant : Thierry LEFEVRE
Association Foyer des jeunes travailleurs « les Jeunes de la Plaine » <i>1 représentant</i>	- Alain LEVY

Association « SEINE OUEST INSERTION » <i>2 représentants du Conseil municipal</i>	- Nathalie PITROU - Isabelle MARLIERE
Association « Résidence des Jeunes » <i>1 représentant</i>	- Alain LEVY
« Issy Solidaires » <i>3 représentants du Conseil municipal</i>	- Ludovic GUILCHER - Maria GARRIGUES - Anne-Sophie THIBAUT
Association des Villes pour le Vote Electronique (AVVE) <i>1 représentant titulaire et 1 suppléant</i>	- Etienne BERANGER - Anne-Sophie-THIBAUT
Association « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés » <i>1 représentant</i>	- Ludovic GUILCHER
Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) <i>3 représentants au conseil de surveillance</i>	- André SANTINI - Nathalie PITROU - Edith LETOURNEL
Institut du Virtuel Seine Ouest (IVSO) <i>1 représentant</i>	- Thierry LEFEVRE
M.J.C.- Espace Icare <i>2 représentants au Conseil d'administration</i>	- Thierry LEFEVRE - Alain LEVY
M.J.C.- Espace Icare <i>4 représentants à la Commission paritaire</i>	- Thierry LEFEVRE - David DAOULAS - Alain LEVY - Fabienne LIADZE
Maison des Adolescents des Hauts-de-Seine <i>1 représentant</i>	- Alain LEVY

Adopté à 40 voix pour.

Se sont abstenus : Thomas PUIJALON, Maud JOIE-SORIA, Damien BALDIN, Martine VESSIERE, Muriel DRUET, Jean-Baptiste BART, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Laurent PIEUCHOT.

DESIGNE les délégués suivants auprès des associations dénommées ci-après :

Associations	Dépouillement
Association Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (C.L.A.V.I.M.) <i>6 représentants</i>	<p>Le dépouillement a donné les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de votants : 49 - Bulletins blancs et nuls : 1 - Suffrages exprimés : 48 - Majorité absolue : 25 <p>Ont obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Claire GUICHARD : 39 - Thierry LEFEVRE : 39 - Alain LEVY : 39 - Nicole BERNADET : 39 - David DAOULAS : 39

	<ul style="list-style-type: none"> - Fabienne LIADZE : 39 - Damien BALDIN : 9 - Didier VERNET : 6 - Muriel DRUET : 6 <p>La liste « Issy ensemble ! » obtient la totalité des délégués.</p>
<p style="text-align: center;">Comité de Jumelages <i>6 représentants</i></p>	<p>Le dépouillement a donné les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de votants : 49 - Bulletins blancs et nuls : 1 - Suffrages exprimés : 48 - Majorité absolue : 25 <p>Ont obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Claire GUICHARD : 39 - Arthur KHANDJIAN : 39 - Alain LEVY : 39 - Maria GARRIGUES : 39 - Fabienne LIADZE : 39 - Tiphaine BONNIER : 39 - Laurent PIEUCHOT : 6 - Maud JOIE-SORIA : 7 - Martine VESSIERE : 6 <p>La liste « Issy ensemble ! » obtient la totalité des délégués.</p>
<p style="text-align: center;">Maison du tourisme et des loisirs d'Issy-les-Moulineaux <i>6 représentants</i></p>	<p>Le dépouillement a donné les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de votants : 49 - Bulletins blancs et nuls : 3 - Suffrages exprimés : 46 - Majorité absolue : 24 <p>Ont obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Claire GUICHARD : 37 - Arthur KHANDJIAN : 37 - Alain LEVY : 37 - Maria GARRIGUES : 37 - Fabienne LIADZE : 37 - Tiphaine BONNIER : 37 - Damien BALDIN : 9 - Didier VERNET : 6 - Jean-Baptiste BART : 6 <p>La liste « Issy ensemble ! » obtient la totalité des délégués.</p>
<p style="text-align: center;">Grand Paris Seine Ouest Energie, Agence Locale de l'Energie <i>1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant</i></p>	<p>Le dépouillement a donné les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de votants : 49 - Bulletins blancs et nuls : 3 - Suffrages exprimés : 46

	<ul style="list-style-type: none"> - Majorité absolue : 24 <p>Ont obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Titulaire : Floraine CORDIER : 6 - Suppléant : Damien BALDIN : 9 -Titulaire : Tiphaine BONNIER : 37 - Suppléant : Guillaume LEVY : 37 <p>La liste « Issy ensemble ! » obtient la totalité des délégués.</p>
<p style="text-align: center;">ISSY SENIORS <i>4 représentants</i></p>	<p>Le dépouillement a donné les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de votants : 49 - Bulletins blancs et nuls : 3 - Suffrages exprimés : 46 - Majorité absolue : 24 <p>Ont obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ludovic GUILCHER : 37 - François SINSOLIEUX : 37 - Olivier RIGONI : 37 - Louis DORANGE : 37 - Maud JOIE-SORIA : 9 - Floraine CORDIER : 6 <p>La liste « Issy ensemble ! » obtient la totalité des délégués.</p>
<p style="text-align: center;">Office Municipal des Sports (O.M.S.) <i>9 représentants</i></p>	<p>Le dépouillement a donné les résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de votants : 49 - Bulletins blancs et nuls : 3 - Suffrages exprimés : 46 - Majorité absolue : 24 <p>Ont obtenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bernard DE CARRERE : 37 - Arthur KHANDJIAN :37 - Nicole BERNADET :37 - Thibaut ROUSSEL:37 - Caroline ROMAIN:37 - Louis DORANGE:37 - Eric KALASZ :37 - David DAOULAS :37 - Corine SEMPE :37 - Thomas PUIJALON :9 - Laurent PIEUCHOT :6 - Jean-Baptiste BART :4 <p>La liste « Issy ensemble ! » obtient la totalité des délégués.</p>

DESIGNE les délégués suivants auprès des associations dénommées ci-après :

Associations	Représentants
Association Cultures, Loisirs, Animations de la Ville d'Issy-les-Moulineaux (C.L.A.V.I.M.) <i>6 représentants</i>	- Claire GUICHARD - Thierry LEFEVRE - Alain LEVY - Nicole BERNADET - David DAOULAS - Fabienne LIADZE
Comité de Jumelages <i>6 représentants</i>	- Claire GUICHARD - Arthur KHANDJIAN - Alain LEVY - Maria GARRIGUES - Fabienne LIADZE - Tiphaine BONNIER
Maison du tourisme et des loisirs d'Issy-les-Moulineaux <i>6 représentants</i>	- Claire GUICHARD - Arthur KHANDJIAN - Alain LEVY - Maria GARRIGUES - Fabienne LIADZE - Tiphaine BONNIER
Grand Paris Seine Ouest Energie, Agence Locale de l'Energie <i>1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant</i>	Titulaire : Tiphaine BONNIER Suppléant : Guillaume LEVY
ISSY SENIORS <i>4 représentants</i>	- Ludovic GUILCHER - François SINSOLIEUX - Olivier RIGONI - Louis DORANGE
Office Municipal des Sports (O.M.S.) <i>9 représentants</i>	- Bernard DE CARRERE - Arthur KHANDJIAN - Nicole BERNADET - Thibaut ROUSSEL - Caroline ROMAIN - Louis DORANGE - Eric KALASZ - David DAOULAS - Corine SEMPE

8. Désignation des délégués du Conseil municipal au sein des assemblées de copropriétés, des associations libres et des associations foncières urbaines libres (A.F.U.L).

M. le Maire.- "Le Conseil municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret si une seule candidature a été déposée pour chaque siège à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement après lecture par le Maire.

À défaut d'accord, les bulletins pour la Majorité ont été préparés.

Je signale aux nouveaux – il y en a quelques-uns – que vous représentez la Mairie dans des associations de copropriétaires, c'est passionnant, il faut être présents !

Est-ce que vous acceptez qu'on vous donne la liste – vous l'avez sous les yeux – et que l'on vote à main levée ? À moins que vous n'ayez des ambitions retenues et que vous teniez à participer à la SDC allée des Ponts, celle de rue du Viaduc... Cela égaie vos soirées quand même ! On est d'accord ? On peut accepter à main levée ? Oui.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Ah, il y en a quand même ! J'entends une voix."

M. PUIJALON.- "Monsieur le Maire, on n'a pas de liste des candidats."

M. le Maire.- "Il y a :

Secteur Sainte-Lucie - Associations Syndicales Libres Zone Nord-Est et Zone Sud – SDC Parkings zone Nord et zone Sud – SDC du 29 rue du Docteur Lombard

- Tiphaine BONNIER, suppléant Philippe KNUSMANN

SDC du 6/8 Boulevard Gambetta - 7 rond-point Victor Hugo – 9/13, rue Victor Hugo - 6/8, bd Gambetta

- Sabine LAKE-LOPEZ, suppléant Olivier RIGONI

Secteur Rodin : SDC principal plateau Egalité – SDC le Capricorne – SDC les terrasses Rodin – SDC le Parc Rodin

- Étienne BÉRANGER, suppléant Christine HÉLARY-OLIVIER

SDC du 47/51 rue du Général Leclerc (Centre Administratif Municipal)

- Isabelle MARLIÈRE, suppléant Olivier RIGONI

SDC Le Diderot « 33 rue du Gouverneur Général Eboué »

- Fabienne LIADZÉ, suppléant Stéphane FORMONT

SDC du 21/31 boulevard Gambetta (Espace Icare)

- Sabine LAKE-LOPEZ, suppléant Maria GARRIGUES

SDC du 2/16 rue Paul Bert

- Éric KALASZ, suppléant Arthur KHANDJIAN

SDC du 24 rue Marceau

- Nicole BERNADET, suppléant Alain LÉVY

SDC du 6 avenue Jean Jaurès et 7/9 rue Auguste Gervais

- Cyrille GRANDCLÉMENT, suppléant Olivier RIGONI

ZAC Forum Seine - Association Foncière Urbaine Libre FORUM 6 – 15/17 rue Maurice Berteaux et 1-5-11 rue Maurice Mallet

- David DAOULAS, suppléant Corine SEMPÉ

SDC du 3 allée des Ponts – 8 rue Pierre Poli

- Arthur KHANDJIAN, suppléant Nathalie PITROU

SDC du 12/14 rue du Viaduc

- Arthur KHANDJIAN, suppléant Nathalie PITROU

Association Foncière Urbaine Libre Garibaldi - îlot D – rue René Jacques et SDC Parking RAVEL - ROSSINI - 4, rue René Jacques

- Tiphaine BONNIER, suppléant Maria GARRIGUES

Ce n'est pas là qu'il y a une opération immobilière ? Ce ne sont pas eux qui vendent ? Il y a une opération. On va se battre parce qu'ils veulent vendre ça à la découpe. Nous, on préférerait acheter l'immeuble, parce que le gérer à la découpe n'est pas évident. On verra ! Donc attention à ceux qui vont être là : ce poste risque de devenir stratégique. Méfiez-vous ; on risque de revenir s'il faut faire un bras de fer avec les propriétaires.

SDC du 15 rue J. Ferry /1 - 3 rue du Capitaine Ferber

- Claire GALLIOT, suppléant Fanny VERGNON

SDC « Villa Rosa » du 98/98 bis boulevard Gallieni

- François SINSOLIEUX, suppléant Fanny VERGNON

Association Syndicale de l'Ancienne Manufacture des Tabacs 15 bis rue Ernest Renan/8 Esplanade de la Manufacture

- Isabelle MARLIÈRE, suppléant David DAOULAS

Association Foncière Urbaine Libre Cœur d'Issy 41 Avenue Victor Cresson – 14/16 Avenue Bourgain

- Olivier RIGONI, suppléant Claire GUICHARD

AFUL "Issy Seine" et SDC Issy Seine Parkings- D-E-F

- Claire GUICHARD, suppléant Dominique GIACOMETTI

Association Foncière Urbaine Libre du Fort - Association Foncière Urbaine Libre « Ensemble du Belvédère » - Association Foncière Urbaine Libre «DOJO »

- Caroline MILLAN, suppléant Guillaume LÉVY

AFUL Technopolis générale – 195 rue Jean-Jacques Rousseau

- Tiphaine BONNIER, suppléant Bernard de CARRÈRE.

Êtes-vous d'accord pour voter à main levée pour ces postes prestigieux ? Vous êtes d'accord.

Avis contraires ? Abstentions ? (*Abstentions*) Adopté. Merci pour eux."

Le Conseil municipal :

DESIGNE un délégué titulaire et un délégué suppléant dans chacune des copropriétés, associations syndicales libres et associations foncières urbaines libres suivantes :

ORGANISMES	DELEGUES	
	TITULAIRE	SUPPLEANT
Secteur Sainte-Lucie - Associations Syndicales Libres Zone Nord-Est et Zone Sud – SDC Parkings zone Nord et zone Sud – SDC du 29 rue du Docteur Lombard	- Tiphaine BONNIER	- Philippe KNUSMANN
SDC du 6/8 Boulevard Gambetta - 7 rond-point Victor Hugo – 9/13, rue Victor Hugo - 6/8, bd Gambetta	- Sabine LAKE-LOPEZ	- Olivier RIGONI
Secteur Rodin : SDC principal plateau Egalité – SDC le Capricorne – SDC les terrasses Rodin – SDC le Parc Rodin	- Etienne BERANGER	- Christine HELARY-OLIVIER
SDC du 47/51 rue du Général Leclerc (Centre Administratif Municipal)	- Isabelle MARLIERE	- Olivier RIGONI
SDC Le Diderot « 33 rue du Gouverneur Général Eboué »	- Fabienne LIADZE	- Stéphane FORMONT
SDC du 21/31 boulevard Gambetta (Espace Icare)	- Sabine LAKE LOPEZ	- Maria GARRIGUES
SDC du 2/16 rue Paul Bert	- Eric KALASZ	- Arthur KHANDJIAN
SDC du 24 rue Marceau	- Nicole BERNADET	- Alain LEVY
SDC du 6 avenue Jean Jaurès et 7/9 rue Auguste Gervais	- Cyrille GRANDCLEMENT	- Olivier RIGONI
ZAC Forum Seine - Association Foncière Urbaine Libre FORUM 6 – 15/17 rue Maurice Berteaux et 1-5-11 rue Maurice Mallet	- David DAOULAS	- Corine SEMPE
SDC du 3 allée des Ponts – 8 rue Pierre Poli	- Arthur KHANDJIAN	- Nathalie PITROU
SDC du 12/14 rue du Viaduc	- Arthur KHANDJIAN	- Nathalie PITROU
Association Foncière Urbaine Libre Garibaldi - Ilot D – rue René Jacques et SDC Parking RAVEL - ROSSINI - 4, rue René Jacques	- Tiphaine BONNIER	- Maria GARRIGUES
SDC du 15 rue J. Ferry /1 - 3 rue du Capitaine Ferber	- Claire GALLIOT	- Fanny VERGNON
SDC « Villa Rosa » du 98/98 bis boulevard Gallieni	- François SINSOLIEUX	- Fanny VERGNON
Association Syndicale de l'Ancienne Manufacture des Tabacs 15 bis rue Ernest Renan/8 Esplanade de la Manufacture	- Isabelle MARLIERE	- David DAOULAS
Association Foncière Urbaine Libre Cœur d'Issy 41 Avenue Victor Cresson – 14/16 Avenue Bourgain	- Olivier RIGONI	- Claire GUICHARD

AFUL "Issy Seine" et SDC Issy Seine Parkings- D-E-F	- Claire GUICHARD	- Dominique GIACOMETTI
Association Foncière Urbaine Libre du Fort - Association Foncière Urbaine Libre « Ensemble du Belvédère » - Association Foncière Urbaine Libre «DOJO »	- Caroline MILLAN	- Guillaume LEVY
AFUL Technopolis générale – 195 rue Jean-Jacques Rousseau	- Tiphaine BONNIER	- Bernard DE CARRERE

Adopté à 40 voix pour.

Se sont abstenus : Thomas PUIJALON, Maud JOIE-SORIA, Damien BALDIN, Martine VESSIERE, Muriel DRUET, Jean-Baptiste BART, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Laurent PIEUCHOT.

9. Désignation des délégués du Conseil municipal au sein de divers organismes

M. le Maire.- "C'est au scrutin uninominal à la majorité absolue. On peut là encore décider de ne pas procéder au scrutin secret, si vous en êtes d'accord. Autrement, des bulletins sont préparés pour la Majorité.

Comité stratégique de la Société du Grand Paris

J'y suis mais je n'y vais jamais. Je crois même que cela ne se réunit jamais.

C'était GAUDUCHEAU qui était président à un moment.

Commission d'Indemnisation Amiable de la Société du Grand Paris (CIA)

- Sabine LAKE-LOPEZ, suppléant Philippe KNUSMANN

Comité de coordination routière

- David DAOULAS

Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales de GPSO (CLECT)

C'est plus délicat, deux titulaires, deux suppléants.

- Titulaires : notre délégué aux finances, Édith LETOURNEL et Philippe KNUSMANN Suppléants : Cyrille GRANDCLÉMENT et Isabelle MARLIÈRE

Commission Locale des Charges Transférées METROPOLE DU GRAND PARIS (CLECT)

- Édith LETOURNEL, suppléant Cyrille GRANDCLÉMENT

Commission consultative de l'énergie de la METROPOLE DU GRAND PARIS

- Tiphaine BONNIER

Maison de retraite LASSERRE

- Ludovic GUILCHER et Caroline MILLAN

Commission chargée de l'aide au ravalement et à la rénovation des vitrines commerciales

- Philippe KNUSMANN
- Fanny VERGNON
- Olivier RIGONI
- Sabine LAKE-LOPEZ
- François SINSOLIEUX

Commission des marchés d'approvisionnement

- François SINSOLIEUX
- Olivier RIGONI
- David DAOULAS.

Sabine LAKE-LOPEZ préside.

Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France

- Nathalie PITROU, qui a la délégation aux ressources humaines

Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale

- Nathalie PITROU

Conseil de surveillance du centre hospitalier Saint-Anne

- Ludovic GUILCHER. Il fallait comme lui pour Saint-Anne... !

Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN (c'est une centrale d'achat)

- Édith LETOURNEL, suppléant Anne-Sophie THIBAUT

Acceptez-vous que pour ces postes, qui sont des fonctions d'astreinte, un vote à main levée ?

Il n'y a pas d'autres candidats ?

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté. Merci."

M. le Maire.- "Vous êtes élus.

Le Conseil municipal :

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants au sein des organismes énumérés ci-après :

Comité stratégique de la Société du Grand Paris <i>(1 titulaire et 1 suppléant)</i>	- Titulaire : - André SANTINI - Suppléant : - Philippe KNUSMANN
Commission d'indemnisation amiable de la Société du Grand Paris (CIA) <i>(1 titulaire et 1 suppléant)</i>	- Titulaire : - Sabine LAKE LOPEZ - Suppléant : - Philippe KNUSMANN
Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) - GPSO <i>(2 titulaires et 2 suppléants)</i>	Titulaires ; -Edith LETOURNEL -Philippe KNUSMANN Suppléants : -Cyrille GRANDCLEMENT - Isabelle MARLIERE
Commission Locale des Charges Transférées METROPOLE DU GRAND PARIS <i>(1 titulaire et 1 suppléant)</i>	Titulaires ; - Edith LETOURNEL Suppléants : -Cyrille GRANDCLEMENT
Commission consultative de l'énergie de la METROPOLE DU GRAND PARIS <i>(1 représentant)</i>	-Tiphaine BONNIER
Maison de retraite LASSERRE <i>(2 représentants)</i> + Le Maire, Président de droit	- Ludovic GUILCHER - Caroline MILLAN
Comité de coordination routière <i>(département 92 et SGP)</i> <i>(1 représentant)</i>	-David DAOULAS
Commission chargée de l'aide au ravalement et à la rénovation des vitrines commerciales <i>(5 représentants)</i>	- Philippe KNUSMANN - Fanny VERGNON - Olivier RIGONI - Sabine LAKE LOPEZ - François SINSOLIEUX
Commission des marchés d'approvisionnement	-François SINSOLIEUX

<i>(3 représentants)</i>	-Olivier RIGONI -David DAOULAS
Conseil de discipline de recours d'Ile-de-France <i>(1 représentant)</i>	-Nathalie PITROU
Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale <i>(1 représentant)</i>	-Nathalie PITROU
Conseil de surveillance du Centre hospitalier Sainte-Anne <i>(1 représentant)</i>	-Ludovic GUILCHER
Groupement d'intérêt public MAXIMILIEN <i>(1 titulaire et 1 suppléant)</i>	Titulaire : - Edith LETOURNEL Suppléant : - Anne-Sophie THIBAULT

Adopté à 40 voix pour.

Se sont abstenus : Thomas PUIJALON, Maud JOIE-SORIA, Damien BALDIN, Martine VESSIERE, Muriel DRUET, Jean-Baptiste BART, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Laurent PIEUCHOT.

Nous passons maintenant aux établissements scolaires pour les premier et second degrés."

10. Désignation des délégués du Conseil municipal au sein des établissements scolaires des premier et second degrés.

M. le Maire.- "Scrutin uninominal à la majorité absolue. On peut là encore ne pas procéder au scrutin secret, mais il faut qu'il y ait une seule candidature pour chaque siège.

Collège Henri Matisse

Conseil d'administration (1 titulaire, 1 suppléant)

- Bernard de CARRÈRE
- Isabelle MARLIÈRE

Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)

- Isabelle MARLIÈRE

Collège de La Paix

Conseil d'administration (1 titulaire, 1 suppléant)

- Bernard de CARRÈRE
- Fanny VERGNON

Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)

- Fanny VERGNON

Collège Victor Hugo

Conseil d'administration (1 titulaire, 1 suppléant)

- Bernard de CARRÈRE
- Florent TRIDERA

Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)

- Florent TRIDERA

Collège Mandel (1 titulaire, 1 suppléant)

- Bernard de CARRÈRE
- Dominique GIACOMETTI

Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)

- Dominique GIACOMETTI

Lycée Eugène Ionesco

Conseil d'administration (1 titulaire, 1 suppléant)

- Bernard de CARRÈRE
- Thibaut ROUSSEL

Commission permanente

- Thibaut ROUSSEL

Pour les établissements primaires :

Maternelle Claude Boujon

- Fanny VERGNON

Élémentaire Les Ajoncs

- Alain LÉVY

Groupe Scolaire Anatole France

- Étienne BÉRANGER

Groupe scolaire Le Colombier

- Alain LÉVY

Maternelle Les Épinettes

- Fabienne LIADZÉ

Élémentaire Les Épinettes

- Fabienne LIADZÉ

Groupe Scolaire Jean de la Fontaine

- Étienne BÉRANGER

Maternelle Jules Ferry

- Dominique GIACOMETTI

Élémentaire Jules Ferry

- Dominique GIACOMETTI

Maternelle Justin Oudin

- Florent TRIDERA

Élémentaire Justin Oudin

- Florent TRIDERA

Maternelle Marie Marvingt

- David DAOULAS

Maternelle Paul Bert

- Cyrille GRANDCLÉMENT

Élémentaire Paul Bert

- Cyrille GRANDCLÉMENT

Maternelle Les Ponceaux

- Alain LÉVY

Maternelle Ernest Renan

- Isabelle MARLIERE

Groupe Scolaire Petit Train Vert / Robert Doisneau

- Corine SEMPE

Élémentaire Saint-Exupéry

- Sabine LAKE LOPEZ

Groupe Scolaire Chabanne / les Iles / Saint-Germain

- Arthur KHANDJIAN

Les Varennes maternelle

- Isabelle MARLIERE

Élémentaire Voltaire

- Sabine LAKE LOPEZ

Groupe Scolaire Les Chartreux

- Corine SEMPE

Groupe Scolaire Louise Michel

- Dominique GIACOMETTI

Groupe Scolaire Bords de Seine

- Corine SEMPE

Il n'y a pas de représentants d'opposition puisque c'est quelqu'un qui représente la Ville. Donc on ne peut pas désigner pour cette fonction quelqu'un qui n'appartient pas à la Majorité. Voilà pour les Conseil d'école.

Il faut voter.

Avis contraires ? Abstentions ?

Adopté."

Le Conseil municipal :

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger aux Conseils d'administration et Commissions permanentes des collèges et du lycée de la Ville d'Issy-les-Moulineaux :

ETABLISSEMENTS SECONDAIRES	DELEGUES
<u>Collège Henri Matisse</u> Conseil d'administration (1 délégué)	- Titulaire : Bernard DE CARRERE - Suppléant : Isabelle MARLIERE
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	- Isabelle MARLIERE
<u>Collège de La Paix</u> Conseil d'administration (1 délégué)	- Titulaire : Bernard DE CARRERE - Suppléant : Fanny VERGNON
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	- Fanny VERGNON
<u>Collège Victor Hugo</u> Conseil d'administration (1 délégué)	- Titulaire : Bernard DE CARRERE - Suppléant : Florent TRIDERA
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	- Florent TRIDERA
<u>Collège Georges Mandel</u> Conseil d'administration (1 délégué)	- Titulaire : Bernard DE CARRERE - Suppléant : Dominique GIACOMETTI
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	- Dominique GIACOMETTI

Lycée Eugène Ionesco Conseil d'administration (1 délégué)	- Titulaire : Bernard DE CARRERE - Suppléant : Thibaut ROUSSEL
Commission permanente (1 délégué siégeant au CA)	- Thibaut ROUSSEL

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger aux réunions des Conseils d'école des établissements scolaires (maternelles et élémentaires) de la Ville d'Issy-Les-Moulineaux :

ETABLISSEMENTS PRIMAIRES	DELEGUES
Conseils d'école	1 délégué
Maternelle Claude Boujon	- Fanny VERGNON
Elémentaire Les Ajoncs	- Alain LEVY
Groupe Scolaire Anatole France	- Etienne BERANGER
Groupe scolaire Le Colombier	- Alain LEVY
Maternelle Les Epinettes	- Fabienne LIADZE
Elémentaire Les Epinettes	- Fabienne LIADZE
Groupe Scolaire Jean de la Fontaine	- Etienne BERANGER
Maternelle Jules Ferry	- Dominique GIACOMETTI
Elémentaire Jules Ferry	- Dominique GIACOMETTI
Maternelle Justin Oudin	- Florent TRIDERA
Elémentaire Justin Oudin	- Florent TRIDERA
Maternelle Marie Marvingt	- David DAOULAS
Maternelle Paul Bert	- Cyrille GRANDCLEMENT
Elémentaire Paul Bert	- Cyrille GRANDCLEMENT
Maternelle Les Ponceaux	- Alain LEVY
Maternelle Ernest Renan	- Isabelle MARLIERE
Groupe Scolaire Petit Train Vert / Robert Doisneau	- Corine SEMPE
Elémentaire Saint-Exupéry	- Sabine LAKE LOPEZ
Groupe Scolaire Chabanne / les Iles / Saint-Germain	- Arthur KHANDJIAN
Maternelle Les Varennes	- Isabelle MARLIERE
Elémentaire Voltaire	- Sabine LAKE LOPEZ
Groupe Scolaire Les Chartreux	- Corine SEMPE
Groupe Scolaire Louise Michel	- Dominique GIACOMETTI
Groupe Scolaire Bords de Seine	- Corine SEMPE

Adopté à 40 voix pour.

Se sont abstenus : Thomas PUIJALON, Maud JOIE-SORIA, Damien BALDIN, Martine VESSIERE, Muriel DRUET, Jean-Baptiste BART, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Laurent PIEUCHOT.

M. le Maire.- "Merci à vous.

On désigne maintenant les représentants du Conseil municipal au sein des Conseil de quartier."

11. Désignation des délégués du Conseil municipal au sein des Conseils de quartier.

M. le Maire.- "Scrutin uninominal à la majorité absolue. On peut ne pas procéder au scrutin secret. Les bulletins sont déjà préparés. Y a-t-il d'autres candidats ?

Conseil de quartier Centre-Ville / Corentin Celton - les Varennes

- Guillaume LÉVY
- Marie Hélène LE BERRE
- Isabelle MARLIERE
- Pierre SCHORUNG

Conseil de quartier « Les Hauts d'Issy / les Épinettes - le Fort »

- Claire GUICHARD
- Caroline MILLAN

- Florent TRIDERA
- Claire SZABO

Conseil de quartier « Val de Seine / les Arches »

- Alain LÉVY
- Corine SEMPE
- Anne-Sophie THIBAUT
- Maria GARRIGUES

Conseil de quartier « La Ferme / Les Iles / Les Chartreux »

- Philippe KNUSMANN
- Thibaut ROUSSEL
- Éric KALASZ
- François SINSOLIEUX

Là aussi, même principe : on ne peut pas demander à des gens de l'opposition de nous représenter, ils se sentiraient déshonorés...

On passe au vote, si vous en êtes d'accord.

Avis contraires ? Abstentions ?

Mme CORDIER.- "On avait des candidats."

M. le Maire.- "Non ce n'est pas la peine ! Vous ne pouvez pas aller représenter la Municipalité dans un quartier, vous leur diriez quoi ? Cela nous fait de la peine pour vous mais vous gagner des soirées ! Je ne vois pas comment vous pouvez représenter une Majorité que vous avez combattue !

Avis contraires ? Abstentions ? (*Abstentions*)

Le Conseil municipal :

DESIGNE les Conseillers municipaux suivants pour siéger au sein de chacun des 4 Conseils de quartier :

Conseils de quartier	Représentants du Conseil municipal
<p>Conseil de quartier Centre-Ville / Corentin Celton - les Varennes »</p> <p><i>4 élus municipaux désignés par le Conseil municipal</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Guillaume LEVY - Marie Hélène LE BERRE - Isabelle MARLIERE - Pierre SCHORUNG
<p>Conseil de quartier « Les Hauts d'Issy / les Epinettes - le Fort »</p> <p><i>4 élus municipaux désignés par le Conseil municipal</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Claire GUICHARD - Caroline MILLAN - Florent TRIDERA - Claire SZABO
<p>Conseil de quartier « Val de Seine / les Arches »</p> <p><i>4 élus municipaux désignés par le Conseil municipal</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Alain LEVY -Corine SEMPE -Anne-Sophie THIBAUT -Maria GARRIGUES
<p>Conseil de quartier « La Ferme / Les Iles / Les Chartreux »</p> <p><i>4 élus municipaux désignés par le Conseil municipal</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> -Philippe KNUSMANN -Thibaut ROUSSEL -Eric KALASZ -François SINSOLIEUX

Adopté à 40 voix pour.

Se sont abstenus : Thomas PUIJALON, Maud JOIE-SORIA, Damien BALDIN, Martine VESSIERE, Muriel DRUET, Jean-Baptiste BART, Floraine CORDIER, Didier VERNET, Laurent PIEUCHOT.

Nous passons maintenant au renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux."

12. Renouvellement de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Désignation de ses membres.

M. le Maire.- "En application du principe de représentation proportionnelle « *chacune des tendances représentées au Conseil municipal a la possibilité d'avoir un représentant dans chaque commission, quel que soit le nombre des élus qui la composent* » (Arrêt du Conseil d'État, 26 septembre 2012, commune de Martigues et circulaire du 25 mars 2014).

« Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret. »

Quels sont les candidats ?

Là, c'est à la proportionnelle. Donc il y aura forcément des gens de l'opposition. On fixe le nombre de représentants du Conseil à huit.

Les huit représentants chez nous sont :

- Christine HÉLARY-OLIVIER
- Thibaut ROUSSEL
- Isabelle MARLIÈRE
- Louis DORANGE
- Caroline ROMAIN

Il y aura donc un autre candidat de la liste « Collectif Écolo et Social », un autre de la liste « Issy Pleinement » et de la liste « Issy s'engage ». Il nous faut donc trois noms "

M. PUIJALON.- "Pour la « liste Issy s'engage » :

- Damien BALDIN."

M. le Maire.- "C'est noté."

Mme VESSIÈRE.- " Pour «Vivre Issy Pleinement » :

- Muriel DRUET."

Mme. CORDIER.- "Pour la liste « Collectif Écolo et Social » :

- Didier VERNET."

M. le Maire.- "Les trois sont désignés. Vous êtes d'accord pour voter à main levée ?

Avis contraires ? Abstentions ?

Pas d'abstention cette fois !

Adopté."

Vote à main levée – Adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal :

FIXE à 8 le nombre de représentants du Conseil municipal au sein de la CCSPL, section « autres services publics locaux ».

PROCEDE à la désignation de 8 membres du Conseil municipal au sein de la CCSPL, section « autres services publics locaux » dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

- Christine HELARY-OLIVIER
- Thibaut ROUSSEL
- Isabelle MARLIERE
- Louis DORANGE
- Caroline ROMAIN
- Didier VERNET
- Muriel DRUET
- Damien BALDIN

M. le Maire.- "Le nombre de représentants d'associations locales au sein de la CCSPL, section « autres services publics locaux ». Il vous est proposé de fixer le nombre de représentants à six. Êtes-vous d'accord ?

FIXE à 6 le nombre de représentants d'associations locales au sein de la CCSPL, section « autres services publics locaux ».

NOMME 6 représentants d'associations locales au sein de la CCSPL, section « autres services publics locaux » :

- Christophe BODET, Association Espace Icare
- Serge LE PARCO, Association Issy Solidaires
- Francisco GARRIGUES, Association APFEEF
- Michel CORREARD, Association ALIM
- Fabrice DUSSAUCHOY, Association Phare d'Issy
- Yan BREUILLE, Association Triathlon.

Avis contraires ? Abstentions ? Adopté

Vote à main levée – Adopté à l'unanimité.

Ce sont des associations extérieures à la Municipalité.

Avis contraires ? Abstentions. Adopté."

Vote à main levée – Adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- "Nombre de représentants du Conseil municipal au sein de la CCSPL, section « restauration scolaire ». On vous propose de fixer le nombre de représentants du Conseil à huit.

Vous êtes d'accord ?

Avis contraires ? Abstentions. Adopté."

Vote à main levée – Adopté à l'unanimité.

Les huit représentants sont élus à la proportionnelle."

M. le Maire.- "On vous propose pour la Majorité :

- Tiphaine BONNIER
- Kathy SIMILOWSKI
- Corine SEMPÉ
- Dominique GIACOMETTI
- Caroline ROMAIN

Un candidat pour « Collectif Écolo et Social », un pour « Issy Pleinement » et un pour « Issy s'engage ».

Vous nous donnez trois noms."

Mme VESSIÈRE.- "Liste « Vivre Issy Pleinement » :

- Martine VESSIÈRE."

M. le Maire.- "Martine VESSIÈRE elle-même.

Pour le Collectif Écolo et Social ?"

Mme. CORDIER.- "Est-ce que vous pouvez préciser pour quelle... "

Mme VESSIÈRE.- "Pour la restauration scolaire. C'est important. C'est la commission spéciale pour la restauration scolaire.

Mme. CORDIER.- "Pour Collectif écolo et social, Floraine CORDIER."

M. PUIJALON.- "Damien BALDIN pour la liste « Issy s'engage. »"

M. le Maire.- "Les trois sont notés.

Avis contraires ? Abstentions. Adopté."

Vote à main levée – Adopté à l'unanimité.

FIXE à 8 le nombre de représentants du Conseil municipal au sein de la CCSPL, section « restauration scolaire ».

PROCEDE à la désignation de 8 membres du Conseil municipal au sein de la CCSPL, section «restauration scolaire» dans le respect du principe de la représentation proportionnelle :

- Tiphaine BONNIER
- Kathy SIMILOWSKI
- Corine SEMPE
- Dominique GIACOMETTI
- Caroline ROMAIN
- Floraine CORDIER
- Damien BALDIN
- Martine VESSIERE

PRECISE que les 6 représentants des associations de parents d'élèves au sein de la Commission de la Restauration Scolaire, sont nommés chaque année scolaire proportionnellement et au plus fort reste au nombre de suffrages recueillis lors des élections de Conseils d'école ; les voix des associations déclarées de parents d'élèves dont l'objet est la défense des intérêts communs de parents d'élèves étant prises en compte globalement pour la dévolution des sièges. Ces désignations sont valables jusqu'aux résultats des prochaines élections de conseils d'école.

PRECISE qu'ont été ainsi nommés, par délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2019, au titre de l'année scolaire 2020, les personnes suivantes :

- | | |
|------------------------------|-------------------------------|
| - Samuel RONFARD, titulaire | - Elodie METIVET, suppléant |
| - Céline GUIGNARD, titulaire | - Malika BELYAZID, suppléante |
| - Loïc PANADOU, titulaire | - Quentin BARRAL, suppléante |
| - Stenka QUILLET, titulaire | - Vanessa BLANC, suppléante |
| - Sandra POULARD, titulaire | - Vanessa KYC, suppléante |
| - Alexandre ZURLO, titulaire | - Andréa FERREOL, suppléante |

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire.- "Élection des membres de la commission d'appel d'offres pour la commande publique à la proportionnelle au plus fort reste."

13. Élection des membres de la Commission d'appel d'offres / Commission de la Commande Publique.

M. le Maire.- "On peut décider de ne pas procéder au scrutin secret. Le plus âgé sera élu s'il y a égalité de voix. On vous propose à la proportionnelle au plus fort reste cinq membres titulaires :

- Fanny VERGNON
- Claire SZABO
- Étienne BÉRANGER
- Tiphaine BONNIER
- Cyrille GRANDCLÉMENT

Cinq membres suppléants :

- Nicole BERNADET
- Maria GARRIGUES
- Kathy SIMILOWSKI
- Stéphane FORMONT
- Isabelle MARLIERE

Les candidatures reçues sont :

- Martine VESSIÈRE titulaire et Jean-Baptiste BART suppléant
- Didier VERNET titulaire et Thomas PUIJALON suppléant.

Il faut voter pour chaque liste.

On peut voter à main levée.

Pour la liste de la Majorité, à main levée, c'est donc :

- Fanny VERGNON
- Claire SZABO
- Étienne BÉRANGER
- Tiphaine BONNIER
- Cyrille GRANDCLÉMENT

Cinq membres suppléants :

- Nicole BERNADET
- Maria GARRIGUES
- Kathy SIMILOWSKI
- Stéphane FORMONT
- Isabelle MARLIERE."

Vote à main levée.

M. le Maire.- "Pour la Majorité : 40.

Pour Mme VESSIÈRE : 3.

Pour M. VERNET et M. PUIJALON : 6.

Résultat :

- Fanny VERGNON, titulaire
- Claire SZABO, titulaire
- Étienne BÉRANGER, titulaire
- Tiphaine BONNIER, titulaire
- Didier VERNET, titulaire
- Nicole BERNADET, suppléant
- Maria GARRIGUES, suppléant
- Kathy SIMILOWSKI, suppléant
- Stéphane FORMONT, suppléant
- Thomas PUIJALON, suppléant

Le Conseil municipal :

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Sont élus à la Commission d'Appel d'Offres/Commission de la Commande Publique les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

Fanny VERGNON
Claire SZABO
Etienne BERANGER
Tiphaine BONNIER
Didier VERNET

Suppléants :

Nicole BERNADET
Maria GARRIGUES
Kathy SIMILOWSKI
Stéphane FORMONT
Thomas PUIJALON

DIT que les membres ainsi désignés forment la Commission d'Appel d'Offres/ Commission de la Commande publique.

DIT que la Commission de la Commande Publique est amenée à donner un avis sur les marchés, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT :

- passés en procédure adaptée,
- passés sans formalités préalables ni mise en concurrence, à l'exception des marchés, passés selon la procédure d'urgence impérieuse,
- passés selon une procédure formalisée mais dont le montant est inférieur aux seuils européens.

Nous passons maintenant à l'exploitation des marchés d'approvisionnement."

14. Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement.

M. le Maire.- "On peut décider de ne pas procéder au scrutin secret. Désignation du scrutin de liste à la proportionnelle et au plus fort reste de cinq titulaires."

M. PUIJALON.- "Monsieur le Maire, excusez-moi sur la délibération précédente, il y avait un seuil de marchés publics à voter. Il serait peut-être bien, au-delà même du vote de la liste des membres de la CAO, de voter l'ensemble de la délibération."

M. le Maire.- "On me dit que ce n'est pas utile."

M. PUIJALON.- "Là, on n'a désigné que les représentants."

M. le Maire.- " Oui."

M. PUIJALON.- "Donc il faut voter l'ensemble de la délibération derrière pour pouvoir adopter ce seuil de 90 000 euros.

M. le Maire.- " On me dit que non.

Vous savez M. PUIJALON est très compétent ! C'est par éclipses...

C'est un seuil de procédure me dit-on.

C'est précisé dans la délibération. Enfin, Monsieur PUIJALON, allons ! Merci de votre intervention qui n'avait pas lieu d'être.

On revient au marché d'approvisionnement. On vous propose cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. C'est, là encore, à la proportionnelle, au plus fort reste.

- Olivier RIGONI, titulaire
- David DAOULAS, titulaire
- Tiphaine BONNIER, titulaire
- François SINSOLIEUX, titulaire
- Isabelle MARLIÈRE, titulaire
- Arthur KHANDJIAN, suppléant
- Alain LÉVY, suppléant
- Étienne BÉRANGER, suppléant
- Maria GARRIGUES, suppléant
- Nicole BERNADET, suppléant

Et l'opposition là-dedans ?

Pour le « Collectif Écolo et Social » :

- M. Didier VERNET, titulaire, M. BALDIN, suppléant.

Il n'y a pas d'autres candidats ?

On vote d'abord pour la Majorité.

Vote à main levée.

Pour la liste « Issy ensemble ! » : 40 voix

Pour la liste « Collectif Écolo et Social » et « la liste « Issy s'engage » :

- Didier VERNET et Damien BALDIN : 6.

Sont élus à la Commission de Délégation de Service Public pour l'exploitation des marchés d'approvisionnement les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

- Olivier RIGONI
- David DAOULAS
- Tiphaine BONNIER
- François SINSOLIEUX
- Didier VERNET

Suppléants :

- Arthur KHANDJIAN
- Alain LEVY
- Etienne BERANGER
- Maria GARRIGUES
- Damien BALDIN

Nous passons donc maintenant aux membres de la délégation de Service Public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules."

15. Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules.

M. le Maire.- "Là, il faut la proportionnelle au plus fort reste.

Il y a une liste :

- Philippe KNUSMANN, titulaire
- Olivier RIGONI, titulaire
- Étienne BÉRANGER, titulaire
- Sabine LAKE-LOPEZ, titulaire
- Arthur KHANDJIAN, titulaire
- Christine HÉLARY-OLIVIER, suppléant
- Nicole BERNADET, suppléant
- Maria GARRIGUES, suppléant
- Corine SEMPÉ, suppléant
- François SINSOLIEUX, suppléant

Pour l'opposition :

- Damien BALDIN titulaire, Laurent PIEUCHOT suppléant

On vote par liste.

On commence par la liste Majorité.

Vote à main levée.

- 40

La liste Damien BALDIN et Laurent PIEUCHOT

Vote à main levée.

- 6

Ils sont élus.

Adopté.

Sont élus à la Commission de Délégation de Service Public pour l'enlèvement et la mise en fourrière les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

- Philippe KNUSMANN
- Olivier RIGONI
- Etienne BERANGER

- Sabine LAKE LOPEZ
- Damien BALDIN

Suppléants :

- Christine HELARY-OLIVIER
- Nicole BERNADET
- Maria GARRIGUES
- Corine SEMPE
- Laurent PIEUCHOT

Nous passons ensuite à la délégation de service public secteur Petite Enfance."

16. Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public - secteur Petite Enfance.

M. le Maire.- "A Proportionnelle au plus fort reste.

Liste Majorité :

- Claire GALLIOT, titulaire
- Caroline ROMAIN, titulaire
- Claire SZABO, titulaire
- Corine SEMPÉ, titulaire
- Maria GARRIGUES, titulaire
- Nicole BERNADET, suppléant
- Isabelle MARLIÈRE, suppléant
- Caroline MILLAN, suppléant
- Dominique GIACOMETTI, suppléant
- Marie-Hélène LE BERRE, suppléant

Pour Martine VESSIÈRE :

- Muriel DRUET, titulaire
- Jean-Baptiste BART, suppléant.

Puis :

- Maud JOIE-SORIA
- , titulaire
- Didier VERNET, suppléant

On vote par liste.

La Majorité d'abord.

Vote à main levée.

- Majorité : 40
- Martine VESSIÈRE : 3
- Damien BALDIN : 6

Ils sont élus.

Adopté.

C'est Maud JOIE-SORIA et Didier VERNET.

Sont élus à la Commission de Délégation de Service Public de la commission chargée de la délégation de service public – secteur « Petite Enfance » les conseillers municipaux suivants:

Titulaires :

Claire GALLIOT
Caroline ROMAIN
Claire SZABO
Corine SEMPE
Maud JOIE-SORIA

Suppléants :

Nicole BERNADET

Isabelle MARLIERE
Caroline MILLAN
Dominique GIACOMETTI
Didier VERNET

Nous passons ensuite au secteur des Sports."

17. Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public pour le secteur des Sports.

M. le Maire.- "Il y a une liste Majorité :

- Louis DORANGE, titulaire
- Éric KALASZ, titulaire
- Caroline ROMAIN, titulaire
- Thibault ROUSSEL, titulaire
- Fanny VERGNON, titulaire
- Thierry LEFÈVRE, suppléant
- Ludovic GUILCHER, suppléant
- Arthur KHANDJIAN, suppléant
- Guillaume LÉVY, suppléant
- Caroline MILLAN, suppléant

Pour Martine VESSIÈRE :

- Jean-Baptiste BART, titulaire
- Martine VESSIÈRE, suppléant

Puis :

- Laurent PIEUCHOT
- Thomas PUIJALON

On vote donc par liste.

La Majorité d'abord.

Vote à main levée.

- 40

Ensuite, pour Laurent PIEUCHOT.

Vote à main levée.

- 6

Et pour Martine VESSIÈRE.

Vote à main levée.

- 3

Laurent PIEUCHOT et Thomas PUIJALON sont élus.

Sont élus à la Commission de Délégation de Service Public de la commission chargée de la délégation de service public – secteur « Sports » les conseillers municipaux suivants:

Titulaires :

Louis DORANGE
Eric KALASZ
Caroline ROMAIN
Thibault ROUSSEL
Laurent PIEUCHOT

Suppléants :

Thierry LEFEVRE
Ludovic GUILCHER
Arthur KHANDJIAN

Guillaume LEVY
Thomas PUIJALON

La Délégation de Service Public pour la restauration scolaire."

18. Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public pour la restauration scolaire.

M. le Maire.- "Si vous voulez des renseignements M. Bernard de CARRÈRE vous en parlera.

On a une liste :

- Tiphaine BONNIER, titulaire
- Claire GALLIOT, titulaire
- Thibault ROUSSEL, titulaire
- Maria GARRIGUES, titulaire
- Nicole BERNADET, titulaire
- Corine SEMPE, suppléant
- Dominique GIACOMETTI, suppléant
- Isabelle MARLIERE, suppléant
- Louis DORANGE, suppléant
- Caroline ROMAIN, suppléant

Pour Martine VESSIÈRE :

- Martine VESSIÈRE, titulaire,
- Muriel DRUET, suppléant

Pour Damien BALDIN :

- Damien BALDIN, titulaire
- Floraine CORDIER, suppléant

On vote par liste, la Majorité d'abord.

Vote à main levée.

- 40

Ensuite, Martine VESSIÈRE.

Vote à main levée.

- 3

Ensuite, Damien BALDIN.

Vote à main levée.

- 6

Damien BALDIN et Floraine CORDIER sont donc élus.

Sont élus à la Commission de Délégation de Service Public de la commission chargée des délégations de service public de la restauration scolaire les conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

Tiphaine BONNIER
Claire GALLIOT
Thibault ROUSSEL
Maria GARRIGUES
Damien BALDIN

Suppléants :

Corine SEMPE
Dominique GIACOMETTI
Isabelle MARLIERE
Louis DORANGE

Floraine CORDIER

Nous passons aux membres de la Commission pour la gestion et l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès « Charles Aznavour »."

19. Élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du Palais des Arts et Congrès d'Issy « Charles Aznavour ».

M. le Maire.- "Proportionnelle au plus fort reste.

Une liste de la Majorité :

- Édith LETOURNEL, titulaire
- Alain LÉVY, titulaire
- Fanny VERGNON, titulaire
- Stéphane FORMONT, titulaire
- Olivier RIGONI, titulaire
- Caroline MILLAN, suppléant
- Corine SEMPÉ, suppléant
- Marie-Hélène LE BERR, suppléant
- Claire GUICHARD, suppléant
- Anne-Sophie THIBAUT, suppléant

Pour Martine VESSIÈRE :

- Martine VESSIÈRE, titulaire
- Muriel DRUET, suppléant

Pour Didier VERNET :

- Didier VERNET, titulaire
- Maud JOIE, suppléant

On vote par liste.

La Majorité d'abord.

Vote à main levée.

- 40

Pour Martine VESSIÈRE.

Vote à main levée.

- 3

Pour Damien BALDIN.

Vote à main levée.

- 6

Sont élus :

- Didier VERNET, titulaire
- Maud JOIE-SORIA, suppléant

Sont élus à la Commission de Délégation de Service Public de la commission chargée des délégations de service public pour la gestion et l'exploitation du Palais des Arts et des Congrès d'Issy « Charles Aznavour » :

Titulaires :

Edith LETOURNEL
Alain LEVY
Fanny VERGNON
Stephane FORMONT
Didier VERNET

Suppléants :

Caroline MILLAN

Corine SEMPE
 Marie Helene LE BERRE
 Claire GUICHARD
 Maud JOIE-SORIA

Ensuite nous abordons la liste des contribuables comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs."

20. Établissement de la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Direct (C.C.I.D).

M. le Maire.- "On doit établir une liste de 32 contribuables (16 titulaires et 16 suppléants) susceptibles d'être désignés pour moitié par le directeur des services fiscaux comme membres de la C.C.I.D. Article 1650 du Code général des impôts.

Scrutin de liste uninominal à la majorité absolue. On peut décider de ne pas procéder au bulletin secret.

Une liste, 16 titulaires, 16 suppléants pour la Majorité :

- Édith LETOURNEL
- Bernard DE CARRERE
- Thibaut ROUSSEL
- Nathalie PITROU
- Christine HÉLARY-OLIVIER
- Corine SEMPE
- Hassan OUDRHIRI
- Thibaud GLOWACZOWER
- Johanna DI VITA
- Caroline LEDERMANN
- Philippe-Jean FIEDLER
- Michelle BOURDIER
- Karine PINSON
- Jean-Marie SIMON
- Monique PECH
- Marie ECAROT

Suppléants :

- Claire SZABO
- Olivier RIGONI
- Guillaume LÉVY
- Isabelle MARLIERE
- Maria GARRIGUES
- Florent TRIDERA
- Nicole BERNADET
- Louis DORANGE
- Stéphane FORMONT
- Eric KALASZ
- Caroline ROMAIN
- Fabienne LIADZÉ
- Dominique GIACOMETTI
- Claire GALLIOT
- Fouad BEN SADOK
- Serge REBONDY

On peut voter à main levée.

L'opposition peut présenter des candidats."

M. PUIJALON.- "Pour la liste « Issy s'engage » et le « Collectif Écolo social » :

- Thomas PUIJALON, titulaire
- Floraine CORDIER, suppléante."

M. le Maire.- "C'est noté.

Martine VESSIÈRE ?"

M. BART.- "Pour « Vivre Issy Pleinement » :

- André TANTI
- Christelle LEPINE."

M. le Maire.- "C'est noté.

On vote par liste.

La Majorité d'abord.

Vote à main levée.

- 40

Ensuite, Damien BALDIN.

Vote à main levée.

- 6

Martine VESSIÈRE.

Vote à main levée.

- 3

Seuls les candidats de la Majorité sont donc élus.

Le Conseil municipal :

Sont désignés à la majorité absolue :

Commissaires titulaires :

Edith LETOURNEL
Bernard DE CARRERE
Thibaut ROUSSEL
Nathalie PITROU
Christine HELARY-OLIVIER
Corine SEMPE
Hassan OUDRHIRI
Thibaud GLOWACZOWER
Johanna DI VITA
Caroline LEDERMANN
Philippe-Jean FIEDLER
Michelle BOURDIER
Karine PINSON
Jean-Marie SIMON
Monique PECH
Marie ECAROT

Commissaires suppléants :

Claire SZABO
Olivier RIGONI
Guillaume LEVY
Isabelle MARLIERE
Maria GARRIGUES
Florent TRIDERA
Nicole BERNADET
Louis DORANGE
Stéphane FORMONT
Eric KALASZ
Caroline ROMAIN
Fabienne LIADZE
Dominique GIACOMETTI
Claire GALLIOT
Fouad BEN SADOK

Serge REBONDY

Ensuite, fixation des indemnités des élus : Maire, Adjoints, conseiller municipaux délégués."

II – RESSOURCES HUMAINES

21. Fixation des indemnités des élus : Maire, Adjoints au Maire, conseillers municipaux délégués.

M. le Maire.- "Il est proposé d'adopter les indemnités des élus proposées par le tableau annexé à la délibération n° 21.

Y a-t-il des questions, des remarques ?"

Avis contraires ? Abstentions ?"

Mme VESSIÈRE.- "Je voulais faire une remarque, Monsieur le Maire.

Par souci d'économie, vous aviez réduit le nombre de maires adjoints de 18 à 15 en juillet 2017 ; vous revenez maintenant à 18 maires adjoints alors que les ressources des villes continuent de baisser. En maintenant un nombre de maires adjoints de 15, voire en fixant ce nombre à 14, comme cela aurait pu se faire avec un nombre normal, vous auriez économisé bien plus de 80 000 euros.

Aux chiffres annoncés dans l'ordre du jour, il faudrait bien sûr ajouter des charges, des frais de mutuelle, de retraite par exemple.

Ajoutons que ces indemnités ont des taux élevés qui n'ont pas un caractère obligatoire, mais que vous fixez cependant.

D'autre part, nous constatons que cinq conseillers délégués sont indemnisés alors que vous affichez une douzaine de conseillers délégués. Pourquoi y a-t-il ces différences entre les conseillers délégués ?

Pour compléter, j'ajouterai une remarque. À la différence d'autres communes, je n'ai pas vu que certains élus d'Issy-les-Moulineaux ont renoncé à leurs indemnités, tout ou en partie, durant la phase de confinement, au profit de ceux qui se dévouaient durant la crise sanitaire."

M. le Maire.- "Monsieur le premier adjoint, éclairez-nous."

M. LEFÈVRE.- "Juste deux mots sur l'enveloppe allouée aux maires adjoints et aux conseillers délégués.

Monsieur le Maire a conservé, à peu près, la même enveloppe en début de mandature, sachant qu'on avait beaucoup plus de conseillers délégués rémunérés. Vous le gardez peut-être en mémoire, puisque vous étiez de cette mandature Martine VESSIÈRE.

Là, nous n'avons que cinq conseillers délégués rémunérés alors qu'il y en avait un plus grand nombre dans la précédente mandature. Donc l'enveloppe est à peu près équivalente. On a à peu près raisonné en iso d'une mandature à l'autre."

M. le Maire.- "Nous passons au vote à main levée.

Adopté. Merci."

Le Conseil municipal :

DÉCIDE d'attribuer des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoint au Maire et de conseiller délégué.

DÉTERMINE le montant des indemnités sur les bases suivantes :

Exercice effectif des fonctions de maire	88,25 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique + 15% de majoration au titre de ville siège de bureau centralisateur de canton.
--	---

Exercice effectif des fonctions de maire adjoint	42,50 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique + 15% de majoration au titre ville siège de bureau centralisateur de canton.
Exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux délégués	9,75 % du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

DIT que les crédits correspondants seront ouverts annuellement au budget communal.

PRÉCISE que ces montants seront automatiquement revalorisés lors de chaque augmentation des traitements de la fonction publique.

PRÉCISE que toute modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique sera automatiquement prise en compte.

Adopté par 40 voix pour.

Ont voté contre : 6 : Thomas PUIJALON, Maud JOIE-SORIA, Damien BALDIN, Martine VESSIERE, Muriel DRUET, Jean-Baptiste BART.

Se sont abstenus : 3 : Laurent PIEUCHOT, Didier VERNET, Floraine CORDIER.

M. le Maire.- "Fixation des règles relatives aux véhicules de fonction."

22. Fixation des règles relatives aux véhicules de fonction.

M. le Maire.- "Il est proposé d'adopter les règles relatives à l'attribution des véhicules de fonction, présentées dans la délibération n° 22.

Un mot à dire ?"

M. BART - "On a une petite question.

L'article 2 est bien clair sur le chauffeur, l'article 1 l'est moins. Apparemment, il est attribué un véhicule de fonction à M. le Maire, sans précision de chauffeur. Combien d'emplois de chauffeurs cela représente-t-il en équivalent temps plein ?"

Mme PITROU.- "Je ne sais pas qui a posé la question, mais il y a deux EPT pour permettre la rotation parce que Monsieur le Maire travaille beaucoup ; il commence très tôt et finit très tard. Dans le respect des 35 heures obligatoires pour nos agents, deux sont en ETP si jamais un des deux tombe malade, parce que M. le Maire tient à respecter le temps de repos de ses chauffeurs."

M. le Maire.- "Merci de cette gentillesse.

Nous passons au vote si vous en êtes d'accord.

Adopté. Merci."

Le Conseil municipal :

DÉCIDE d'adopter le règlement intérieur suivant :

Article 1 : le Conseil municipal fixe l'attribution de véhicules communaux pour les élus de la façon suivante :

Usage autorisé	Fonction ouvrant droit au bénéfice du véhicule
fonction	Maire

Article 2 : Véhicules de service avec chauffeur en « pool »

Les élus amenés à utiliser ponctuellement un véhicule de la Ville pour des raisons de services, peuvent prendre possession d'un véhicule avec chauffeur en « pool » afin d'effectuer leur mission (lieu et durée préalablement définis).

Adopté par 40 voix pour.

Ont voté contre : 6 : Thomas PUIJALON, Maud JOIE-SORIA, Damien BALDIN, Martine VESSIERE, Muriel DRUET, Jean-Baptiste BART.

Se sont abstenus : 3 : Laurent PIEUCHOT, Didier VERNET, Floraine CORDIER.

M. le Maire.- "Vœu déposé par la liste « Issy s'engage » par courriel du 31 mai. Monsieur PUIJALON est rapporteur."

23. Vœu déposé par la liste « Issy s'engage » par courriel le dimanche 31 mai.

M. PUIJALON.- "Monsieur le Maire, le vœu propose que lors de la prochaine séance du Conseil municipal, nous examinions une délibération proposant la création d'une Commission du règlement intérieur. En effet, celui-ci n'est aujourd'hui plus à jour. Un certain nombre de dispositions ont changé, notamment du fait des lois NOTRe et MAPTAM qui doivent s'appliquer à partir de ce début de mandature. Il est donc proposé en complément que cette Commission soit composée d'au moins un représentant de chaque groupe n'appartenant pas à la Majorité municipale, ce qui vous laisse le loisir d'en fixer le nombre."

M. le Maire.- "On va demander au premier adjoint de s'occuper de cela. Vous mettez en place la structure en liaison. C'est vrai qu'il nous faut modifier le règlement intérieur."

M. LEFÈVRE.- "On va l'actualiser."

La liste « Issy s'engage » propose la création d'une Commission du Règlement intérieur, avec au moins un représentant de chaque liste.

Le Conseil municipal

DECIDE à l'unanimité la mise en place de cette Commission en charge de l'actualisation du Règlement intérieur.

M. le Maire.- "Merci Monsieur PUIJALON. Nous passons aux questions orales."

M. le Maire.- "Nous passons aux questions orales. Je rappelle aux nouveaux que la séance doit durer vingt minutes au plus en fin d'ordre du jour."

Les questions orales doivent être adressées au maire trois jours au moins avant la séance du Conseil. Si une question est exposée sans avoir été adressée, le maire peut éventuellement décider de reporter celle-ci à la prochaine séance."

QUESTION ORALE N° 1 concernant le compte rendu de délégations par les adjoints au maire

M. le Maire.- "Première question par Mme Maud JOIE-SORIA, compte rendu de la délégation par les adjoints au maire, courriel de M. BALDIN au nom de la liste « Issy s'engage » du dimanche 31 mai 2020. Pouvez-vous nous poser la question ?"

Mme JOIE-SORIA.- "Effectivement, vous avez pris un arrêté de délégation attribuant des compétences thématiques aux adjoints au maire et à certains des conseillers municipaux délégués."

Afin d'améliorer le bon fonctionnement de notre collectivité et d'accroître la transparence de ce fonctionnement, nous vous demandons comment vous pourriez mettre en œuvre un rapport d'activité. Dans ce rapport d'activité, chaque adjoint au maire et conseiller municipal délégué pourrait présenter les actions mises en place au cours de l'année dans le cadre de ses délégations de compétences. Merci."

M. le Maire.- "Quelle est la question ?"

M. LEFÈVRE.- "C'est un rapport que les adjoints et conseillers remettent au maire institutionnellement parlant."

En application de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22 du même Code.

Ce compte rendu doit en principe être fait à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal. Le Conseil municipal devant se réunir au moins une fois par trimestre, en application de l'article L. 2121-7 du Code susvisé, c'est donc au moins une fois par trimestre que le maire rendra compte à l'ensemble du Conseil municipal de ses décisions dans les domaines délégués, à l'occasion d'une séance. Pour les adjoints et conseillers municipaux, ceux-ci rendent uniquement compte de leurs activités et décisions au maire."

M. le Maire.- "C'est dans les textes et c'est une pratique habituelle. Merci."

QUESTION ORALE N° 2 concernant le développement du vélo

M. le Maire.- "Développement du vélo, courrier de M. BALDIN au nom de la liste Issy s'engage, David DAOULAS pour répondre."

Mme JOIE-SORIA.- "Je vais lire l'intervention de Damien BALDIN :

Monsieur le Maire, dans le cadre du déconfinement, vous avez pris deux mesures pour faciliter l'usage de la bicyclette dans notre ville. À ce titre, vous avez fait peindre des voies virtuelles de vélo sur la chaussée de certains axes sans en réserver l'usage aux deux-roues non motorisés et vous avez limité la vitesse à 30 km/h sur la ville. Force est de constater que cette vitesse maximale n'est pas respectée, notamment sur les grands axes à deux voies de circulation dans un sens. Que comptez-vous faire pour faire respecter cette vitesse dans toute la ville ? Par ailleurs, nous vous encourageons à prendre enfin des vraies mesures, et non de vieilles décisions cosmétiques, pour assurer la sécurité des cyclistes et favoriser la pratique du vélo dans la ville."

M. DAOULAS.- "J'espère que vous pourrez transmettre la réponse à M. BALDIN.

Pour accompagner le développement des modes de déplacement alternatifs dans les premières semaines du déconfinement, M. le Maire a pris un arrêté municipal le 14 mai dernier pour réduire la circulation à 30 km/h sur l'ensemble des voies communales. Parallèlement des aménagements provisoires pour la circulation des cyclistes ont été réalisés sur la RD50 reliant Boulogne-Billancourt à Vanves ainsi que sur la RD989 reliant la porte de Versailles à Meudon. De son côté, le Département va procéder à un aménagement pour relier la piste cyclable des berges de Seine à Paris.

Des panneaux 30 sont progressivement installés sur tous les axes de la ville et le commissariat de police a été sensibilisé. Une large communication est relayée sur les supports habituels, *Point d'Appui*, site internet de la Ville, cela ne vous a sûrement pas échappé.

L'instauration de ces mesures a pour objet de pacifier et de partager l'espace public. Les vitesses réduites doivent permettre de prendre en compte les différents usagers de la voirie et diminuer la pollution atmosphérique.

Cette période de déconfinement est l'occasion pour la municipalité de mener des expérimentations qui, si elles s'avèrent positives, pourront faire l'objet d'études approfondies pour les pérenniser."

M. le Maire.- "Il faudrait préciser, Monsieur l'adjoint, que cela est décidé dans le cadre de GPSO, parce qu'il faut que les voies soient conformes aux différentes villes, autrement on aboutit à une situation compliquée."

M. DAOULAS.- "Tout à fait, Monsieur le maire. Cela fera l'objet d'une seconde réponse, me semble-t-il, à M. PIEUCHOT."

QUESTION ORALE N° 3 concernant la tranquillité des Isséens

M. le Maire.- "Très bien. La tranquillité des Isséens, courriel de M. BALDIN."

M. PUIJALON.- "Pendant la période de confinement et depuis sa levée, nous avons constaté sur la ville des tensions qui n'existaient pas auparavant. Répliques à des violences sporadiques après que des jeunes ont été blessés dans des courses-poursuites avec la police dans d'autres villes de la Région, incendies de véhicules, tirs de mortiers d'artifice sur les forces de l'ordre, incendies de poubelles.

Quel bilan tirez-vous de ces événements et quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour améliorer le dialogue social et assurer la tranquillité des Isséens dans cette période ?"

M. LEFÈVRE. - "L'épidémie de Covid-19 est inédite et nous avons effectivement pu constater, sur la commune, des réactions et des attitudes différentes de la part d'Isséens durant le confinement et sa levée progressive.

Si la grande majorité de la population a adopté les mesures barrière et respecté les contraintes liées au confinement, nous avons néanmoins dû faire face, dès le début, à des regroupements quotidiens de personnes (adultes isolés, amis et/ou familles) sur certains sites de la ville et, ce, au mépris desdites mesures barrière.

Aussi, face à l'inquiétude exprimée par les Isséens respectueux des consignes du confinement, M. le Maire a pris, sur avis de Mme le Commissaire de police, un arrêté interdisant les rassemblements statiques sur les 12 sites les plus fréquentés à savoir : parc de la Résistance, esplanade Raoul-Follereau, Villa Hausmann, esplanade des Constellations, skateparc Rodin, esplanade du Belvédère, chemin du Colonel-Arnaud-Beltrame, square Weiden, mail Raymond-Menand, place Bonaventure-Leca et parvis Corentin-Celton. Il est également à noter, durant cette période, la fermeture administrative temporaire par M. le Préfet de quelques commerces pour non-respect de l'état sanitaire d'urgence.

Nous sortons actuellement progressivement de deux mois, et vous le savez, durant lesquels la règle était le confinement à domicile et la sortie une exception qui se devait d'être rare et justifiée par un motif urgent ou indispensable. Ce temps contraint a été difficile pour tous et, en particulier, pour la jeunesse. Si, à la levée du confinement, la grande majorité d'entre elle s'est contentée d'exprimer un certain soulagement par l'usage immodéré de pétards plus ou moins gros et plus ou moins bruyants, une toute petite minorité de ces jeunes, neuf précisément, a néanmoins fait le choix de reproduire, sur l'avenue de Verdun, certains des actes violents commis essentiellement dans le nord du département du 92.

Ainsi, deux équipes de la BAC d'Issy sont intervenues et ont procédé à neuf interpellations. Six personnes ont finalement été déférées et seront jugées, trois majeurs en audience devant le Tribunal judiciaire et trois mineurs devant le juge des enfants. Aucune d'entre elles n'était coutumière de tels faits.

Je veux vous dire ici que l'épidémie n'a, en rien, distendu le lien partenarial étroit qui existe entre la Ville, avec le Clavim, la police, la justice et le Département en matière de prévention et de sécurité, ce qui nous aura permis d'agir efficacement pendant cette crise sanitaire ; et, pour ce faire, nous avons tous dû réinterroger nos pratiques, naturellement, pour garder ce lien avec les Isséens qu'il a fallu, selon leur âge et leurs difficultés, accompagner durant ces deux mois.

À cet égard, nous tenons à remercier très chaleureusement nos équipes opérationnelles pour leur mobilisation aux côtés des équipes du CCAS, des ASVP, des animateurs socio-éducatifs et des éducateurs spécialisés, qui agissent dans la rue.

Nous allons pérenniser cet accompagnement tout en poursuivant, au gré des annonces du gouvernement, la réouverture des structures scolaires, socio-éducatives, culturelles, sportives et de proximité. D'ores et déjà, sachez qu'un vaste dispositif sera mis en œuvre par la Ville (sports et culture) en liaison avec nos grands partenaires associatifs en faveur de la jeunesse et des familles pour leur permettre de vivre pleinement l'été 2020 à Issy."

M. le Maire. - "Merci."

QUESTION ORALE N° 4 concernant le Secours populaire

M. le Maire. - "Nous passons à la question suivante. Question 4, le Secours populaire, Monsieur PIEUCHOT."

Mme. CORDIER. - "Pour le Collectif écolo et social, nous voulons attirer votre attention sur la situation des associations d'aide au plus démunis. Vous avez en particulier reçu récemment un courrier du Secours populaire de Boulogne qui sert un tiers de son activité pour des familles isséennes."

M. le Maire. - "Excusez-moi, monsieur, mais je crois qu'on n'a pas reçu ce courrier. Donc votre question est une non-question. Je ne sais pas, Monsieur GUILCHER, vous avez reçu un courrier du Secours populaire de Boulogne ? Je ne savais même pas qu'il y en avait un !

Nous n'avons pas reçu de lettre et vous nous posez une question sur une lettre qui n'existe pas. Alors nous pouvons peut-être passer à la suite."

Mme. CORDIER.- "Eh bien, nous vous transmettrons une copie du courrier."

M. le Maire.- "Vous avez des avis sur Boulogne ?"

Mme PITROU.- "Un tout petit. Ils ont demandé une subvention exceptionnelle à Boulogne pour couvrir tous les frais accordés."

M. le Maire.- "Donc vous vous êtes peut-être trompé d'adresse. Ce n'est pas à Issy-les-Moulineaux, c'est à Boulogne. Vous pourrez poser votre question à Boulogne."

Merci de passer à la suite. On n'est pas chez TRUMP ici, il n'y a pas de *fake news*, vous savez !"

Mme CORDIER.- "Ce n'est pas une *fake news*, au pire, c'est un problème d'information. On vous tiendra au courant."

M. le Maire.- "C'est vous qui envoyez le courrier. Si vous vous trompez de mairie, je suis embêté. Je vais en parler à HIDALGO."

Merci de ne pas poser une question qui n'a pas lieu d'être."

<p>QUESTION ORALE N° 5 concernant l'adaptation des horaires d'école et de crèche à destination des familles fragiles</p>

Mme CORDIER.- "Question n° 5. Adaptation des horaires d'école et de crèche à destination des familles fragiles."

On vous porte ici le cas de familles, notamment familles nombreuses qui ont du mal à s'organiser compte tenu des entreprises qui leur demandent de revenir sur site. Familles nombreuses ou mères célibataires à cause d'enfants, certains sont à l'école, d'autres en crèche, et aujourd'hui, il n'y a pas d'aménagement d'horaires apparemment pour leur permettre d'avoir une journée complète. On a un exemple où la personne doit amener un enfant à 10 heures le matin à l'école et aller chercher le plus petit à avant 17 heures à la crèche.

Pourrait-on mettre en place un dispositif pour ces familles en difficulté, pour leur permettre d'avoir des horaires adaptés, pour les aider à reprendre le travail sur site ?"

M. le Maire.- "Monsieur de CARRÈRE, vous ne faites rien, Kathy SIMILOWSKI, vous avez le droit de répondre."

Heureusement que nous avons une opposition active et présente !"

M. de CARRÈRE.- "Je réponds peut-être sur la première partie concernant les écoles et ensuite, Kathy SIMILOWSKI, pourra répondre sur la partie concernant les crèches."

Pour ce qui concerne les écoles, la situation actuelle est la suivante : le dernier horaire d'accueil des enfants est fixé au plus tard à 9 heures 15. Mais dans la très grande majorité des écoles, pour ne pas dire dans la totalité des écoles, tous les enfants sont rentrés avant 9 heures. Toutes les écoles ont des entrées avec des modalités différentes et utilisent au maximum les sorties de secours, le portail des cours d'école, etc.

Je n'ai pas connaissance d'horaire d'accueil à 10 heures le matin, ce qui ne me paraît possible, et si vous connaissez un cas, il faudrait nous le signaler mais honnêtement, le seul cas que nous ayons est celui d'une école qui accueille les enfants jusqu'à 9 heures 15 compte tenu des rotations des entrées.

Par ailleurs, je rappelle que les enfants peuvent être accueillis jusqu'à 18 heures 30 le soir, donc nous avons des garderies organisées jusqu'à relativement tard le soir.

Je vous précise que les centres de loisirs du mercredi vont rouvrir dès le 10 juin.

Je vous précise aussi que la Ville participe activement à la mise en place des groupes 2S2C, sport, santé, culture, citoyenneté, dans toutes les écoles. Je rappelle que ce sont des moyens humains, matériels et financiers que la Ville met à la disposition de l'Éducation nationale pour accroître les capacités d'accueil. Nous avons signé la convention avec l'État et nous serons en mesure très rapidement de répondre aux besoins qui nous sont remontés par les directions d'école.

Je rappelle également que nous avons remobilisé, dès le début de la phase de rescolarisation, des équipes d'animateurs qui sont présentes tout au long de la journée, dans chaque école, pour soutenir les enseignants et les aider à la prise en charge des élèves, pour les aider au respect du protocole et gérer les flux à l'arrivée,

à la sortie, dans les cours de récréation, etc., et je peux vous dire que cet appui des animateurs de la Ville a été extrêmement apprécié par les enseignants et les directions d'école. Nous avons des remontées extrêmement sympathiques pour nos animateurs qui se sont mobilisés sur ce point.

À ce jour, au vu des moyens humains mobilisés, en particulier les animateurs du 2S2C, nous ne serons pas en mesure d'assurer une garderie du matin. De plus, nous avons objectivement très peu de demandes. Celles que nous avons concernent plutôt les garderies du soir, ce à quoi nous avons répondu.

Voilà pour les écoles et je laisse Kathy SIMILOWSKI répondre pour la partie crèches."

Mme SIMILOWSKI.- "Depuis le 11 mai, les nouvelles conditions d'accueil s'effectuent conformément au Guide ministériel Covid-19.

Premièrement, accueil des enfants dans la limite de groupes de 10 enfants maximum et en respectant une distance d'un mètre entre chaque lit dans les dortoirs.

Au regard de cette contrainte, l'ensemble des enfants ne pouvant être accueillis simultanément sachant que certains groupes pouvaient compter 25 enfants en fonctionnement normal, il a été demandé aux gestionnaires de définir des critères de priorité. Un questionnaire a été transmis aux familles pour connaître leur situation et besoins.

Les enfants dont les parents exercent l'une des professions suivantes sont accueillis en priorité :

- professionnels de santé ;
- professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- services de l'État en charge de la gestion de l'épidémie ;
- personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance ;
- policiers, militaires et sapeurs-pompiers ;
- enseignants ;
- tous les professionnels travaillant au sein des écoles et des crèches ;
- les familles en situation précaire et les professions non-télétravaillables.

L'accueil de ces enfants se fait à temps plein, quatre ou cinq jours selon l'amplitude d'ouverture ou selon les besoins exprimés par ces familles. Ensuite, en fonction des places disponibles, un à deux jours par semaine, pour les autres familles qui souhaitent que leur enfant réintègre la crèche.

Deuxièmement, concernant les horaires et le nombre de jours d'ouverture en raison, ils ont été réaménagés pour trois raisons :

- de nouveaux protocoles d'hygiène et de désinfection, qui nécessitent un temps de travail quotidien avant l'ouverture et après l'accueil des enfants ;
- les agents ayant eux-mêmes des contraintes familiales comme la garde d'enfant, la récupération de leur enfant sorti d'école ou de crèche ;
- enfin, la gestion des flux et l'accueil des parents en respectant les règles de distanciation sociale. Les parents ne peuvent plus pénétrer dans les espaces de vie des enfants. Ainsi pour éviter les regroupements au sein des établissements, les arrivées et départs d'enfants sont échelonnés, par exemple par tranches de dix minutes.

Concernant les structures municipales, pour les horaires, en moyenne, l'accueil des familles se fait de 8 heures 30 à 17 heures 30 et, en raison des arrivées échelonnées des familles, au maximum les enfants sont accueillis huit heures par jour sur quatre jours."

Mme CORDIER.- "Pour la suite des questions, nous laissons la parole à la liste de Mme VESSIERE."

M. le Maire.- "La liste Collectif écolo et social, nous vous avons répondu, quel est le problème avec Mme VESSIERE ? Elle aura d'autres occasions pour poser des questions, faites-lui confiance."

QUESTION ORALE N° 6 concernant le Plan Vélo
--

M. le Maire.- "Nous passons à la question suivante sur le Plan vélo. Nous retombons sur le sujet, Monsieur PIEUCHOT, qui n'est pas là."

Mme CORDIER.- "Nous aimerions savoir à quelle date la sortie du Plan vélo est prévue et comment vous comptez associer les usagers au processus."

M. le Maire.- "M. DAOULAS ne vous a pas répondu tout à l'heure ?"

Mme CORDIER.- "Cela portait plus sur les 30 km/h."

M. le Maire.- "Soyez gentils, posez des questions d'abord effectives et, en plus, ne répétez pas les questions, sinon nous allons y passer la nuit. Monsieur DAOULAS."

Mme CORDIER.- "Je ne pense pas qu'on ait parlé de participation."

M. le Maire.- "Écoutez madame, on vous a déjà répondu. M. DAOULAS va vous faire une synthèse, cela vous suffira pour la soirée. Vous regarderez vos notes après."

M. DAOULAS.- "Comme je le disais tout à l'heure en complément de la question, un plan de GPSO est prévu sur les huit Villes et devrait voir le jour d'ici la fin de l'année. Concernant les associations de cyclistes, soyez assurée qu'elles seront bien évidemment consultées. Pour ma part, je le ferai pour celles d'Issy-les-Moulineaux, je m'y engage."

Mme CORDIER.- "Je vous remercie."

M. le Maire.- "Vous êtes contente, deux questions sur le même sujet."

QUESTION ORALE N° 7 concernant l'aide à la reprise de l'activité bars/restaurants
--

M. le Maire.- "Question n° 7, la reprise de l'activité bars/restaurants, courriel de Mme CORDIER, pour la liste au nom de M. PIEUCHOT. Sabine LAKE-LOPEZ va répondre."

Mme CORDIER.- "C'est pour savoir si on pourrait faire des facilités pour que les restaurants, bars/restaurants puissent un peu s'étaler sur la voirie voire piétonniser certaines rues à certains horaires afin que l'activité puisse reprendre."

Mme LAKE-LOPEZ.- "En vertu du décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, les restaurants et cafés peuvent reprendre leur activité depuis le 2 juin, à condition de respecter des mesures sanitaires strictes.

Dans les zones dites "orange", comme l'Ile-de-France, seules les terrasses peuvent dans un premier temps accueillir les clients. Aussi, il a été décidé d'accorder à ces établissements des extensions ou créations temporaires de terrasses sur l'espace public, sous réserves du respect de certains critères notamment :

- une proximité immédiate de l'établissement ;
- le respect de la sécurité publique qui inclut également l'absence de traverser la chaussée ;
- la facilité de circulation pour les piétons ;
- et si l'activité principale n'est pas habituellement constituée de ventes à emporter

Ces aménagements sont autorisés sur les trottoirs et/ou places publiques, quand ces derniers le permettent, et en empiètement sur les places de stationnement ou encore en mobilisant des portions de voies lorsque la largeur de la chaussée le permet et qu'aucune autre solution n'est envisageable, compte tenu de la largeur du trottoir notamment.

Dès mardi dernier, les services de la Ville se sont rapprochés des restaurateurs pour sécuriser les espaces publics dédiés à l'accueil de ces terrasses. Plusieurs aménagements ont d'ores et déjà été réalisés.

Enfin, afin d'apporter une aide financière complémentaire aux aides de l'État, de la Région et de GPSO, nous proposons pour l'ensemble des commerçants l'exonération des taxes habituellement perçues par la commune, droit de terrasse et de stores, et ce pour la totalité de l'année 2020."

M. le Maire.- "Merci. Les vingt minutes sont écoulées, je dis cela pour les nouveaux qui ne connaissent pas encore tout. La durée des questions est de vingt minutes, elle est épuisée. Nous pouvons maintenant suspendre la séance puisque nous avons respecté les textes sur cette question."

Mme VESSIERE.- "Monsieur le Maire, vous permettez..."

M. le Maire.- "Non madame, je ne permets pas. Le texte, c'est vingt minutes, c'est tout."

Mme VESSIERE.- "Je ne vais pas vous poser de questions. Simplement, Floraine CORDIER avait eu la gentillesse de me céder la parole considérant qu'elle-même..."

M. le Maire.- "Vous vous arrangez avec elle."

Mme VESSIERE.- "C'est vous qui l'avez refusé. Nous avons quatre questions et, en plus de cela, cela pouvait se réduire aisément à deux..."

M. le Maire.- "Cela n'a rien à voir."

Mme VESSIERE.- "Puis-je solliciter qu'à l'avenir, les questions se posent à la queue leu leu des trois groupes pour que tout le monde puisse s'exprimer... ?"

M. le Maire.- "Vingt minutes, c'est le texte."

Mme VESSIERE.- "Je suis d'accord mais en alternant les groupes de telle sorte que tout le monde puisse s'exprimer."

M. le Maire.- "Nous ne sommes pas là pour résoudre vos problèmes, madame."

Mme VESSIERE.- "D'autre part, puis-je avoir des réponses écrites aux questions qui ont été posées ?"

M. le Maire.- "On verra."

Mme VESSIERE.- "Je vous remercie par avance, si je les ai."

M. le Maire.- "Madame, appliquez les textes, vous emmerdez assez le monde, je vous l'ai déjà dit en croyant que vous savez. Vous ne savez pas que le texte dit vingt minutes, les vingt minutes sont expirées."

Mme VESSIERE.- "Je ne vous ai pas demandé de prolonger, j'ai simplement exprimé le fait que je n'ai pas pu poser de questions. Je suis d'accord avec M. PUIJALON ; si les adjoints faisaient des réponses concises, on pourrait tous parler."

M. le Maire.- "Vous avez trouvé un bon allié. Bonsoir, la séance est levée."

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus à s'exprimer, la séance est levée à 21h49.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Etienne BERANGER

André SANTINI